Réponse à l'Appel à candidature
LEADER 2014-2020

« La réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine, vecteur de développement local du Grand Clermont »

Sommaire

Introduction **3**

Première partie : le territoire et la stratégie **4**

1. Diagnostic du territoire 4
2. Stratégie du GAL 11

Deuxième partie : la gouvernance **15**

1. Une méthode très participative 15
2. Le comité de programmation et le GAL, laboratoires de concertation 16
3. Le suivi et l'évaluation du dispositif 17

Troisième partie : le plan d'actions **19**

Axe 1 : Structurer les ressources locales spécifiques pour impliquer les habitants et attirer des visiteurs 20

Axe 2 : Diffuser les retombées sur l'ensemble du territoire 32

Axe 3 : Ouvrir le territoire sur l'extérieur 38

Axe transversal : Piloter le programme 41

Quatrième partie : la maquette financière **44**

Cinquième partie : le pilotage et l'évaluation **45**

1. Une ingénierie mobilisée autour de LEADER 45
2. Un suivi rigoureux 45
3. Une évaluation en continu 46
4. Une stratégie de communication et de diffusion 46

Annexes **48**

Annexe 1 : Délibération des communautés de communes 49

Annexe 2 : Délibération du Grand Clermont 55

Annexe 3 : Liste des communes du périmètre LEADER 61

Annexe 4 : Liste des participants aux séminaires de concertation 62

Annexe 5 : Le Val d'Allier dans le SCOT du Grand Clermont 65

Crédits photographiques : Grand Clermont, Sirventés, Sitelle, CG63, LPO, Chadieu

INTRODUCTION

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Clermont porte une candidature au programme LEADER pour le Val d'Allier, composante périurbaine et rurale située au sud-est de son territoire entre la chaîne des Volcans et le plateau du Livradois, et organisée autour de trois communautés de communes : Gergovie Val d'Allier, Allier Comté et Mur-ès-Allier.

Le territoire n'a à ce jour jamais porté de programme LEADER. Seule la communauté de communes Allier Comté était intégrée dans le programme LEADER du PNR Livradois-Forez sur la période 2007-2013. Au regard de la pertinence de la stratégie proposée sur le Val d'Allier et des enjeux que représente la valorisation de l'Allier pour son territoire, Allier Comté a fait le choix d'intégrer la candidature portée par le Grand Clermont.

Le Grand Clermont porte un projet politique, inscrit dans son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), autour de la revalorisation de l'Allier en tant que rivière métropolitaine et voit, dans ce programme, une formidable opportunité pour concrétiser cette réflexion sur la portion "test" la plus concernée par ces enjeux.

Cette stratégie globale de valorisation du Val d'Allier porte, en effet, sur un territoire plus large correspondant au tronçon de rivière situé dans les limites du Pays du Grand Clermont, soit environ 50 km de linéaire. Il concerne 16 communes riveraines, la Communauté d'Agglomération de Clermont-Ferrand et cinq Communautés de Communes (Limagne d'Ennezat, Billom Saint-Dier/ Vallée du Jauron, Mur-ès-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté).

Les trois intercommunalités constituent ainsi un territoire laboratoire pour lancer la « dynamique Val d'Allier », même si une cohérence d'ensemble à une échelle plus large sera recherchée (Pont-du-Château, Cournon, Les Martres d'Artière, …).

Le territoire concerné par la candidature LEADER, au sein du Grand Clermont

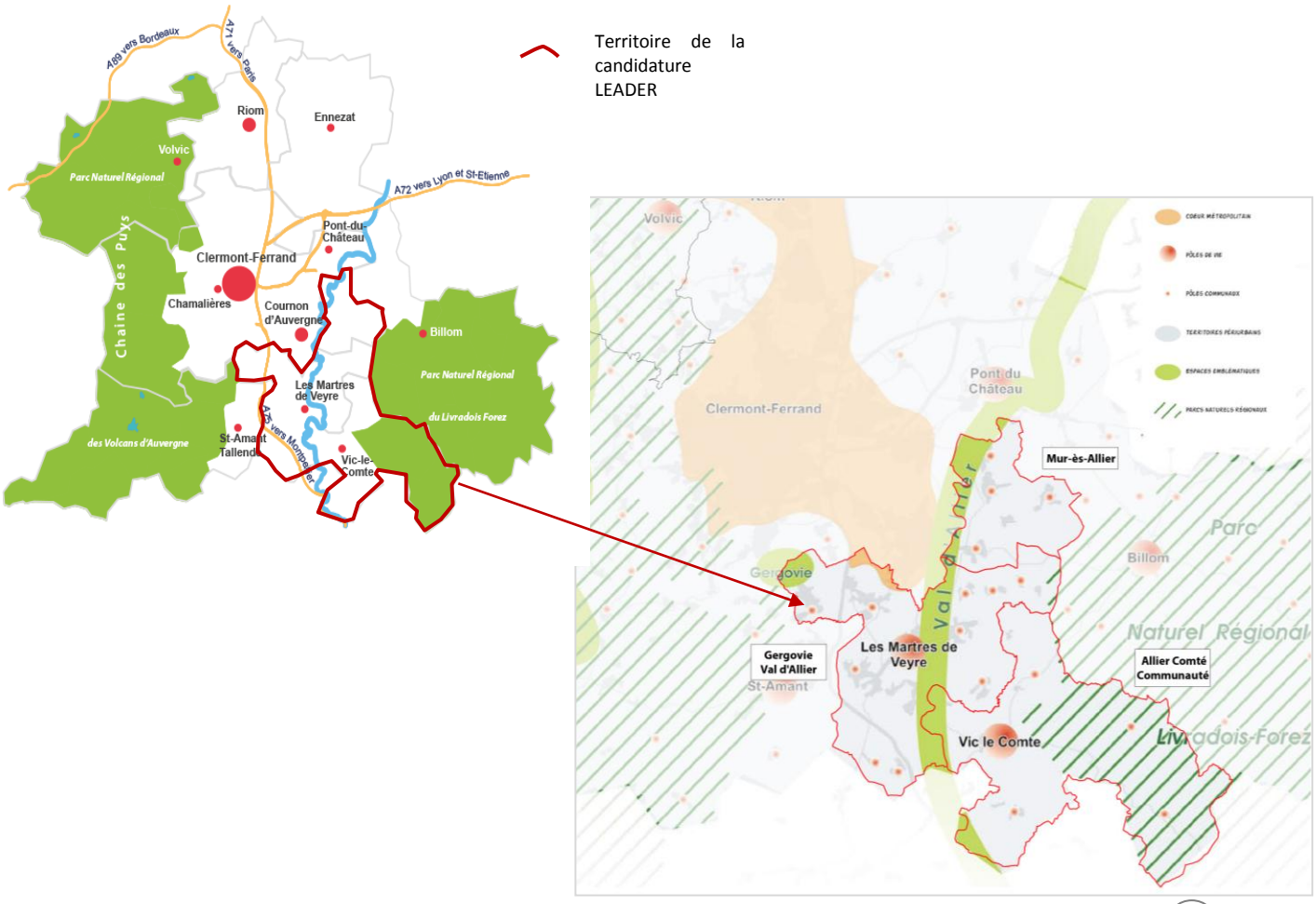

PREMIÈRE PARTIE : LE TERRITOIRE ET LA STRATÉGIE

1. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Le Val d'Allier, territoire du Grand Clermont

Le Grand Clermont est un territoire de projet organisé en Pays, ayant pour assise juridique un Pôle d'Equilibre Territorial Rural. Il représente un espace de dialogue et de coopération entre acteurs publics, privés et citoyens, associant la métropole clermontoise aux territoires ruraux voisins. Le Grand Clermont regroupe ainsi 108 communes, rassemblées au sein de 9 EPCI : Allier Comté Communauté, Billom-Saint-Dier-Vallée du Jauron, Les Cheires, Clermont Communauté, Gergovie Val d'Allier, Mur-ès-Allier, Limagne d'Ennezat, Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans.

La candidature LEADER porte plus précisément sur 3 communautés de communes, parmi les plus rurales du Grand Clermont :

- Gergovie Val d'Allier (11 communes, 20 175 habitants).
- Allier Comté Communauté (7 communes, 7 619 habitants).
- Mur-ès-Allier (5 communes, 6 793 habitants).

(cf. liste des communes en annexe p.61)

Un territoire de projet

Le Grand Clermont est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), approuvé le 29 novembre 2011, et initie également de nombreuses actions en matière de développement territorial (tourisme, environnement, accueil de nouvelles populations, culture, etc.). Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT constitue le projet politique du Grand Clermont qui a opté pour une organisation de son territoire en archipel, reposant sur l'articulation d'un cœur métropolitain avec 7 pôles de vie, des territoires périurbains. Cette organisation est le moyen de protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et paysagers qui font la force du lien urbain / rural et la qualité de ce territoire.
Au sein de ces territoires ruraux et périurbains, sont identifiés plusieurs espaces emblématiques (parmi lesquels figure le Val d'Allier). Territoires naturels, agricoles et culturels, ils présentent de fortes potentialités de valorisation récréative d'abord, touristique ensuite. Ils doivent, à ce titre, jouer un rôle de vitrine du Grand Clermont pour répondre aux défis d'image, d'attractivité et d'identité. Ces espaces nécessitent une stratégie globale d'aménagement, associée à une nouvelle gouvernance, pour lesquels le SCoT fixe une ambition dans les domaines agricoles, touristiques, environnementaux, fonctionnels et patrimoniaux *(cf. note en annexe p.65).*

La valorisation du Val d'Allier, un projet fédérateur :
La valorisation de l'Allier apparaît dans le « Plan Vert » du Grand Clermont de 2003, à travers un premier diagnostic environnemental suivi de préconisations. Suite à ces réflexions, une démarche globale de valorisation a été inscrite dans la Charte de Pays du Grand Clermont en 2004 afin de mettre en cohérence plusieurs projets. L'objectif affiché est de favoriser la réappropriation sociale et culturelle de la rivière par ses habitants dans un objectif de développement local raisonné du Val d'Allier au niveau environnemental, économique, touristique et agricole (« faire le pendant de la chaîne des Puys »). Dans le cadre de l'élaboration du projet de coopération métropolitaine, lancée fin 2005 par le réseau Clermont Auvergne Métropole, la mise en valeur du Val d'Allier, à l'échelle de la plaque urbaine, a été identifiée dès l'engagement de la démarche comme un enjeu fédérateur évident.

A l'échelon local, plusieurs études de valorisation ont été lancées entre 2007 et 2011 par les Communautés de Communes Gergovie Val d'Allier et Mur-es-Allier pour la création d'une « éco-zone » sur le Val d'Allier.

Constatant que cette mission ne pouvait aboutir qu'en élargissant le périmètre dans le but d'une véritable gestion intégrée de la rivière, le Grand Clermont a été sollicité pour poursuivre la démarche. Ainsi, ont été inscrites, en novembre 2011 à l'avenant au Contrat Auvergne+ du Grand Clermont, une étude stratégique de

valorisation de la rivière Allier (en cours depuis novembre 2013) et une étude opérationnelle de création d'un réseau de voies vertes / voies douces sur le Val d'Allier (terminée fin 2013).

La candidature LEADER du territoire s'inscrit dans la suite logique de ces réflexions, afin d'aboutir à une concrétisation de cette stratégie sur ce territoire laboratoire que constituent les 3 EPCI.

Un territoire qui subit les conséquences de son attractivité

Le territoire dans son ensemble connait une forte croissance de sa population, en raison d'une **attractivité résidentielle** liée à la **qualité de son cadre de vie** et combinée à la proximité immédiate de Clermont-Ferrand et d'Issoire. En 2011, on compte ainsi **34 587 habitants** sur ces trois intercommunalités soit 13% de plus qu'en 1999 tandis que, dans un même temps, la population du Puy-de-Dôme n'augmentait que de 5%. Mur-ès-Allier est le territoire qui enregistre la plus forte augmentation de sa population (+33%) parmi les 9 EPCI du Grand Clermont.
Ce renouvellement de population contribue à l'évolution positive du profil sociodémographique des habitants, avec un accroissement du nombre de jeunes, un poids relatif des actifs (catégories socioprofessionnelles supérieures notamment), un revenu médian et un indice de pauvreté globalement plus favorables que les moyennes départementales.

Si cette attractivité témoigne d'un certain dynamisme, elle génère également des conséquences négatives et des risques pour l'environnement et l'organisation sociale du territoire.

Ainsi, l'**urbanisation croissante**, en tache d'huile, fortement consommatrice de foncier sous forme d'habitat individuel, l'artificialisation des terres et les pressions croissantes que subissent les espaces agricoles et naturels en sont les principales caractéristiques. Gergovie Val d'Allier et Mur-ès-Allier comptent une part très importante de zones urbanisées (13,7% et 11,6% du territoire) tandis que l'urbanisation sur Allier Comté reste plus limitée (2,9%). La pression de l'urbanisation est localement plus forte que sur le reste du territoire du Grand Clermont.
Cette urbanisation exerce, en particulier, une forte pression sur la rive Ouest où l'agglomération vient butter contre la rivière au niveau de Cournon et du Cendre en périphérie du territoire. Elle se développe de plus en plus sur les autres secteurs : les coteaux situés au Sud (les Martres-de-Veyre, Saint-Maurice, Mirefleurs, La Roche Noire) et les villages situés en rive Est (Pérignat-sur-Allier, Mezel et Dallet) qui constituent une troisième couronne périurbaine en pleine expansion.

En privilégiant une organisation spatiale cloisonnée en lotissements et pavillons individuels, ce développement urbain ne favorise pas la mixité sociale et les échanges entre habitants, anciens et nouveaux.

Une économie à dominante résidentielle, caractéristique des espaces périurbains

L'économie du Val d'Allier a su rester dynamique avec **5 806 emplois**. Lié à cette croissance de la population, le profil de l'économie local est ainsi en forte mutation : les emplois de production connaissent une nette diminution (agriculture et industrie) tandis que les emplois liés à la présence d'habitants ou de touristes sur le territoire augmentent de manière marquée (construction, commerces et services, administration, santé, etc.).
La **croissance de cette économie présentielle** compense donc la **diminution des emplois productifs** et représente aujourd'hui une part prépondérante de l'économie locale : ainsi, les commerces et services concentrent 36% des emplois du territoire, l'administration/santé/éducation 32% et la construction 16%, tandis que l'industrie ne représente plus que 13% des emplois et l'agriculture 4%.
Le secteur de la construction, lié à la forte attractivité du territoire, est celui sur lequel l'emploi a augmenté le plus fortement en proportion (+ 49% d'emplois entre 1999 et 2011), tandis que l'activité industrielle décline (dans ce secteur, l'emploi a reculé de 23% entre 1999 et 2011).
L'agriculture, relativement diversifiée, représente encore plus de 4% des emplois, même si sa place, comme partout, a fortement diminué au cours des dernières décennies. Les sols argilo-calcaires de la Limagne des buttes sont relativement riches et accueillent pour une partie des cultures identiques à celle de la Limagne : polyculture céréalière, betterave à sucre et tournesol. Mais, du fait du relief, le parcellaire se trouve plus réduit que dans la grande plaine de la Limagne. Ainsi, d'autres cultures plus spécifiques, viticulture et maraîchage, sont encore présentes et constituent la spécificité du patrimoine agricole local. Le territoire bénéficie, par exemple, de l'Appellation d'Origine Contrôlée « côte d'Auvergne » depuis 2010.

⇨ Les emplois relevant de la sphère présentielle représentent aujourd'hui 76% des emplois du Val d'Allier.

Le tissu économique est essentiellement constitué de **très petites entreprises** puisque 73% d'entre elles n'emploient aucun salarié et 22% moins de 10 salariés. Le territoire compte toutefois quelques grandes entreprises pourvoyeuses d'emplois :

- sur Gergovie Val d'Allier : les Eaux de Sainte Marguerite, la cave coopérative Saint Verny, MSDP (conception et fabrication de stations de traitement de boue de forage, traitement et valorisation des sables/granulats et eaux de rejet du secteur industriel), OCEBLOC (conception, fabrication et location de bâtiments modulaires), VIGILEC (électricité industrielle), etc.
- sur Allier Comté : la Banque de France, CHOUVY alimentation, deux entreprises de transport (Faure et Fontanon), etc.
- sur Mur-ès-Allier : SOBEMO (entreprise spécialisée en béton et produits dérivés), VOULOUX (entreprise de Chaudronnerie spécialiste de pièces prototypes et de petites séries).

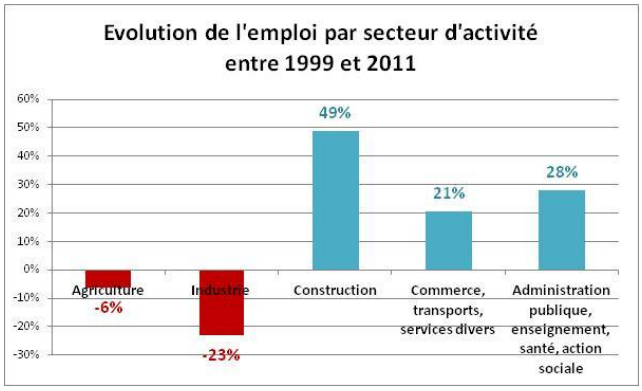

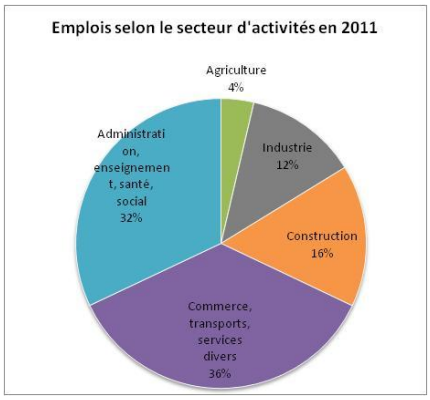

Un déficit d'emplois marqué et un accroissement de la fonction résidentielle du territoire

Malgré une économie dynamique, le nombre d'emplois sur le territoire reste nettement inférieur au nombre d'actifs que compte le Val d'Allier. Avec seulement 5 806 emplois pour 16 044 actifs, le **déficit d'emplois** est très important puisque **le taux d'emploi par actif atteint seulement 36,2 emplois pour 100 actifs**, ce qui témoigne du fort caractère résidentiel du territoire. (sur le Grand Clermont, ce taux est de 109,1 emplois pour 100 actifs, tandis qu'il s'élève à 99,3 sur le Puy-de-Dôme).

Cet important déséquilibre induit des déplacements domicile-travail nombreux, générant un **trafic routier** en direction des principaux pôles d'emplois à proximité donc des nuisances importantes. Le temps moyen domicile-travail est ainsi très nettement supérieur à la moyenne auvergnate (18,8min) sur les 3 EPCI (27,6 min pour Allier Comté Communauté, 23,9 min pour Mur-ès-Allier et 23,5 min pour Gergovie Val d'Allier).

La dépendance des communes envers la métropole clermontoise va en s'accroissant, notamment en raison du **renforcement de la fonction résidentielle**, les nouveaux actifs qui s'installent dans ces communes conservant généralement leur emploi dans l'agglomération.

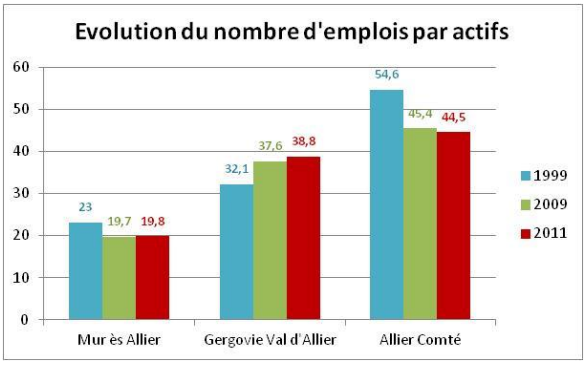

Mais, contrairement aux dynamiques observées sur la plupart des espaces à vocation résidentielle marquée, le déficit d'emplois tend à diminuer légèrement : ainsi, le territoire comptait 35,2 emplois pour 100 actifs en 1999. Il en compte aujourd'hui 36,2. Cette dynamique positive mesurée est toutefois contrastée : en effet, si le nombre d'emplois par actif a tendance à augmenter sur Gergovie Val d'Allier, il est en léger recul sur les deux autres EPCI.

Le Val d'Allier, un espace remarquable, mais négligé

Une richesse naturelle remarquable

Traversé par **l'Allier**, l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe, le territoire du Val d'Allier bénéfice d'une richesse naturelle remarquable.
La rivière et ses milieux associés, tels que les vasières, les bras morts ou les sources salées, forment l'un des corridors écologiques les plus significatifs d'Auvergne et un axe de migration important (oiseaux, poissons). On y trouve des espèces protégées et emblématiques dont le saumon Atlantique et la loutre d'Europe. Les milieux formés par les affluents de l'Allier et les coteaux, en interaction avec la rivière, contribuent également à cette biodiversité. Toutefois, la faune et la flore de la rivière sont, pour certaines, menacées par des espèces invasives (renouée du Japon, jussie à grandes fleurs, ragondin, grenouille taureau, tortue de Floride, écrevisse américaine).

Malgré les agressions nombreuses induites par l'intervention humaine (pollutions urbaines et industrielles, extraction en masse de granulats, irrigation et pollution chimique agricole, enrochement de berges et nouveaux obstacles), l'Allier a été moins endigué que la plupart des fleuves et conserve **une dynamique fluviale active, bien que perturbée**. Il subsiste donc encore une marge d'expansion des crues et de divagation importantes qui favorisent le maintien de l'accès à la ressource en eau, la richesse biologique ou la fertilisation des sols.

Par ailleurs, **la forêt de la Comté**, située à proximité de Vic-le-Comte, représente la plus grande chênaie préservée du département (plus de 1 500 hectares). Le Conseil Général est propriétaire d'environ 600 ha de cette forêt, acquise au titre des Espaces Naturels et Sensibles, et a choisi d'y implanter une maison forestière, maison des Espaces Naturels Sensibles. Délimitée, à l'Ouest, par la vallée de l'Allier et, à l'Est, par les plateaux granitiques du Livradois, elle représente, parmi les grandes chênaies d'Auvergne, l'un des massifs les plus diversifiés et les plus riches floristiquement.

Maison des espaces naturels sensibles – forêt de la Comté

Un espace patrimonial riche et des paysages de qualité

Le Val d'Allier présente de nombreuses richesses, spécifiques et identitaires, marquées par des villages et châteaux perchés, des paysages remarquables, des puys qui bordent la vallée et offrent de belles perspectives. Le patrimoine historique et mémorial, lié à la rivière, présente également un grand intérêt. On peut ainsi citer :

- un **patrimoine archéologique** exceptionnel (plateau de Gergovie, site archéologique de Corent , Puy de Mur…).
- un **patrimoine historique** varié : villages en balcon, forts villageois, architecture vigneronne, châteaux, petit patrimoine remarquable.
- des **sites témoins des activités passées** : mine des Roys à Dallet, batellerie, activités thermales (sources Sainte-Marguerite), etc.

Ce caractère identitaire local, marqué entre autres par des paysages diversifiés constitués par la rivière, les coteaux secs et les puys ainsi qu'un patrimoine historique et mémorial très riche, amène **un élément de diversité dans «l'Auvergne des Volcans».** Il est également à noter que le territoire compte de nombreux points de vue remarquables sur la chaîne des Puys.

Sources Ste Marguerite

cf. carte patrimoine paysager et bâti en annexe p.68

Une ressource en eau potable

La nappe alluviale de l'Allier constitue, par ailleurs, un immense réservoir d'eau globalement de bonne qualité. L'Allier et sa nappe alimentent en eau potable respectivement 40 et 70 % des populations des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. De nombreux puits de captage ont été aménagés le long de la rivière sur le secteur du Grand Clermont. Elle constitue aussi un moyen d'évacuer les eaux usées des stations d'épuration après leur traitement. Elle est également à l'origine d'activités industrielles spécifiques telle que la papèterie de la Banque de France située à Longues, l'usine d'embouteillage des eaux de Sainte Marguerite ou encore les carrières / usines d'extraction et de traitement des granulats issus de la plaine alluviale.

Une rivière « de liens », un axe fédérateur

Autrefois grand axe de communication et d'échanges entre les piémonts du Massif Central et les régions septentrionales, la rivière est restée un **lien entre les territoires**. Fil conducteur reliant d'importants bassins de vie tels que Clermont-Ferrand, Vichy, Brioude, Issoire ou Moulins, l'Allier rend interdépendants les territoires qu'elle traverse. Une pollution en un point impactera la qualité de l'eau en aval. Il en va de même pour la modification du cours de la rivière et potentiellement des risques d'inondation ou d'érosion des berges.
Le territoire est également bordé ou traversé par plusieurs infrastructures importantes :

- l'autoroute A75 « la Méridienne » reliant Clermont-Ferrand à la Méditerranée (55 000 véhicules par jour en moyenne annuelle dans l'agglomération clermontoise) en rive gauche. De nombreux diffuseurs ont été aménagés pour permettre l'irrigation du territoire en le reliant notamment à l'agglomération clermontoise et au-delà à l'agglomération riomoise et à la Limagne.
- l'autoroute A 72 Clermont-Ferrand - Saint-Etienne (20 000 véhicules par jour en moyenne annuelle entre Clermont-Ferrand et Lezoux).
- la voie ferrée du Cévenol, Paris-Clermont-Nîmes en rive droite, qui actuellement n'est pas électrifiée.

Mais une faible appropriation de la rivière par les habitants et une mise en tourisme peu coordonnée

Des activités de loisirs

Des activités très diverses sont pratiquées à proximité de la rivière : la randonnée pédestre, l'équitation, le cyclisme, le canoë-kayak, la chasse, la pêche, etc. dont la plupart toute l'année. Bien qu'interdite pour des raisons principalement liées à la qualité de l'eau, la baignade est néanmoins fréquente sur cette rivière. A proximité du territoire, le plan d'eau de Cournon est le seul du secteur officiellement habilité pour la baignade (contrôle de la qualité de l'eau et surveillance des personnes).
Sur cette portion de rivière, la pratique du canoë est très facile et trois clubs nautiques la proposent à l'année. D'une manière plus générale, l'Allier offre une activité d'itinérance libre en canoë sur plus de 400 km ce qui est exceptionnel en France (150 km par exemple pour la Dordogne).
Un centre de loisirs et d'éducation à l'environnement intercommunal, le domaine de Chadieu à Authezat, géré autrefois par la Ligue de l'Enseignement du Puy de Dôme et maintenant par le CPIE, est situé à proximité immédiate de la rivière. De plus, la LPO, le CEN Auvergne et l'association Mur Allier Nature proposent régulièrement des animations afin de sensibiliser et faire découvrir le patrimoine naturel du Val d'Allier.
Malgré l'importante population située à proximité et la desserte routière ou ferroviaire sur ses abords, les retombées économiques des activités récréatives liées à la rivière pèsent peu dans l'économie du Grand Clermont. En effet, les Clermontois se tournent majoritairement vers la chaîne des Puys pour leurs loisirs.

Mais une faible structuration touristique et une valorisation culturelle encore peu développée

Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, la rivière est demeurée très discrète : les habitants identifient encore peu le caractère naturel et la richesse environnementale de l'Allier et le Val d'Allier ne bénéficie pas d'une réelle identité territoriale, partagée par les habitants et connue de l'extérieur.

La rivière, qui n'est en outre visible que des points hauts, des ponts et des berges, reste donc confidentielle.

De plus, le territoire n'est pas structuré au niveau touristique à cette échelle, seule la Communauté de communes Gergovie Val d'Allier disposant d'un office de tourisme intercommunal (3 411 visites en 2012). L'hébergement touristique est, en outre, très peu développé et peu qualitatif.

Il n'y pas de continuité globale des itinéraires longeant l'Allier, ni de circuit reliant les villages. L'itinéraire « Au fil de l'Allier », longeant les berges de la rivière Allier de Cournon à Pont-du-Château, est le plus important parcours balisé du secteur. Il traverse les communes de Mezel, Dallet et Pérignat-sur-Allier.

Globalement, les actions touristiques sont peu coordonnées autour de l'Allier (itinéraires, communication touristique…) et l'événementiel s'appuyant sur la rivière et ses patrimoines est quasi inexistant.

L'image du Val d'Allier est également peu véhiculée dans la communication touristique régionale malgré des spécificités notables.

Des projets phares autour de l'Allier

Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale et ses nombreux atouts, le Val d'Allier demeure ainsi souvent mal connu des habitants du Grand Clermont et des touristes, peu valorisé et encore victime de dégradations. Plusieurs collectivités commencent à s'intéresser aux potentialités de cette rivière, à travers des réflexions collectives ou l'émergence de projets structurants. Par ailleurs, le prochain réaménagement des zones de carrières impose une véritable réflexion sur la vocation de ces espaces.

Le projet de la **voie verte « rivière Allier »**[1]**,** qui vise à relier par un itinéraire cycliste et piéton l'ensemble des communes, le projet d'**Ecopôle** (valorisation d'anciennes gravières sur les communes de Pérignat et la Roche Noire pour en constituer un vaste lieu de découverte de la nature) et la **redynamisation du centre de découverte de la nature de Chadieu** représentent aujourd'hui les projets les plus structurants à l'échelle du secteur (*cf. en annexe p.69 carte de la voie verte).*

- ⇨ L'enjeu est donc de construire un projet global, fédérateur, cohérent et de qualité, intégrant ces différents projets et qui permette de redonner toute sa place à l'Allier et aux atouts spécifiques au Val d'Allier, tout en préservant la richesse écologique et patrimoniale du territoire.

Le site de Chadieu (les écuries)

Le site de l'Ecopôle

[1] Le schéma régional véloroute voie verte 2009 identifie un itinéraire « rivière Allier à vélo » d'environ 400 km. Cet itinéraire est également inscrit au schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2011/2015. « L'Allier à vélo » s'intègrera dans une véloroute nationale permettant ainsi sa promotion au-delà des frontières régionales.

Analyse AFOM au regard des thèmes de la politique territoriale régionale

	Atouts	Faiblesses
L'Auvergne, un monde nouveau	La proximité de pôles d'emplois. La proximité d'infrastructures de transport (autoroute, voie ferrée).	
	Des paysages variés. Des points de vue sur la chaîne des Puys.	Des paysages peu connus. La rivière Allier peu visible.
	Des sites archéologiques nombreux. Un patrimoine bâti de qualité (châteaux, forts villageois, architecture vigneronne, édifices religieux, petit patrimoine…). Un patrimoine industriel et mémoriel (batellerie, mine, thermalisme…).	Des sites archéologiques peu valorisés ou souvent méconnus. Une urbanisation parfois mal maîtrisée et peu qualitative. Un patrimoine industriel peu valorisé, à propriété majoritairement privée.
	L'Allier, l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe. Dynamique fluviale active, ressource en eau potable. Une richesse naturelle et une biodiversité remarquables.	Des espèces envahissantes. Un manque de connaissances scientifiques.
L'Auvergne, une terre d'accueil et du vivre ensemble	Une démographie dynamique. Un territoire attractif. Une qualité de vie.	Un vieillissement de la population. Une cohésion sociale fragilisée par l'augmentation rapide de la population.
	Une offre associative dans le domaine de l'éducation à l'environnement et de la découverte de la nature.	Peu d'événementiels ou de valorisation culturelle de la rivière Allier.
L'Auvergne, un nouveau modèle économique au service de l'homme (emploi) et des territoires	Une croissance du nombre d'emplois, liés à l'économie résidentielle (construction, services, commerces, administration).	Un déficit d'emplois sur le territoire. Une diminution des emplois industriels et agricoles.
	De réels atouts touristiques (offre et situation à proximité de bassins de population). Des activités récréatives liées à la rivière, en particulier le canoë-kayak praticable sur l'ensemble de la rivière.	Une faible appropriation de la rivière par les habitants. Peu d'hébergements touristiques. Pas de structuration touristique à l'échelle du territoire, absence de communication commune. Baignade interdite dans l'Allier.
L'Auvergne, une mobilité plus durable, plus performante, plus accessible	Des infrastructures de transport.	Une croissance des déplacements important recours à la voiture individuelle.
	Des projets de mobilité douce (voie verte).	
	De nombreux cadres réglementaires, dont deux principaux outils (SCOT /SAGE Allier Aval), pour les projets futurs. Des actions de coopération préexistantes sur les 3 communautés de communes.	Un manque de gouvernance commune aux acteurs « Allier ».
	Opportunités	**Menaces**
	Une dynamique collective initiée, autour de l'étude stratégique de valorisation de la rivière Allier sur le Pays du Grand Clermont. Des projets de valorisation du Val d'Allier autour de la voie verte. L'arrêt programmé des carrières, opportunité de mise en valeur des sites.	Une mauvaise articulation avec l'ensemble de l'axe Allier.
	Un potentiel de développement, lié à la croissance démographique et au développement touristique du territoire.	Des conséquences négatives de l'attractivité du territoire (urbanisation, circulation, manque de liens sociaux, etc.), mal maîtrisées, qui affectent la qualité du cadre de vie.
	De nombreuses opportunités de coopération identifiées (Allier, rivières sauvages,…)	
	La proximité de bassins de population importants. Un nouveau franchissement de l'Allier pour dévier Cournon et Pérignat à l'étude.	La pression urbaine et la sur fréquentation de sites fragiles. Un nouveau franchissement de l'Allier pour dévier Cournon et Pérignat à l'étude.
	Le Val d'Allier en tant qu'élément de diversité aux côtés de l'Auvergne des Volcans.	

2. STRATÉGIE DU GAL

Le Pays du Grand Clermont s'est doté d'un projet de territoire inscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT, adopté en 2011. Ce projet de territoire prône un modèle de développement fondé sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux et s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- un Grand Clermont plus juste.
- un Grand Clermont plus économe.
- un Grand Clermont plus innovant.
- un Grand Clermont plus ouvert sur les autres.

Le SCOT identifie au sein du Grand Clermont, des espaces emblématiques qui représentent des lieux de développement, d'identité et de rayonnement du Grand Clermont à vocation touristique ou récréative. Ces espaces nécessitent une stratégie globale d'aménagement et une gouvernance à instaurer. Avec la Chaîne des Puys et Gergovie, le Val d'Allier est l'un des trois espaces ainsi identifiés.
Le développement « en archipel », porté par le SCOT, permet également de protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et paysagers qui font la force du lien rural /urbain et la qualité de ce territoire. Le lien rural/urbain constitue en effet un enjeu majeur de la stratégie territoriale du Grand Clermont. Il s'agit alors bien de « *favoriser un développement qui assoit un lien très fort entre l'urbain et le rural* ».

Le SCOT fixe quatre ambitions majeures pour le développement du Val d'Allier :

- Préserver la richesse écologique du Val d'Allier et valoriser son patrimoine.
- Accompagner la mutation économique de la rivière.
- Affirmer la vocation de la rivière comme espace récréatif et pédagogique.
- Sauver l'esprit de la rivière Allier.

Afin de préciser ces ambitions et d'affiner une stratégie de développement prenant appui sur la rivière Allier, le Grand Clermont a engagé en 2014 une « étude stratégique de valorisation de la rivière Allier ». A l'issue de cette étude, trois axes se dégagent :

- assurer une gestion durable et cohérente amont-aval qui préserve les ressources liées à la rivière et à son fonctionnement.
- construire une politique d'offre d'activités pour permettre aux habitants de se réapproprier la rivière et participer à la construction d'une identité et d'une attractivité fortes.
- assurer une gouvernance efficace dans la conception, les processus de décision et la gestion des actions qui fédère les acteurs et encourage le faire ensemble.

Il est également à noter que le Grand Clermont a mené en 2013 une étude opérationnelle pour la réalisation d'une voie verte le long de la rivière Allier.

En parfaite cohérence avec cette stratégie territoriale, le projet LEADER du Grand Clermont s'intéresse au Val d'Allier en tant que territoire particulier, porteur d'enjeux forts et de potentialités majeures. Il s'agit bien, à travers LEADER, de dynamiser le Val d'Allier en répondant aux problématiques particulières qu'il rencontre, tout en contribuant de manière décisive à l'atteinte des objectifs fixés par le projet de territoire.

La valorisation du Val d'Allier, tout en permettant de retrouver le lien rural/urbain au sein du Pays du Grand Clermont, doit contribuer de manière forte aux défis régionaux : attractivité de l'Auvergne, transition écologique et énergétique (protection des ressources naturelles et de la biodiversité, mobilité douce, …) et gouvernance. Ce projet LEADER, par son mode de gouvernance associant les élus aux acteurs privés du territoire et surtout par l'adaptation d'un périmètre et de compétences au projet (et non l'inverse), contribue enfin à l'ambition d'une gouvernance innovante.

D'après le diagnostic développé plus haut, les enjeux identifiés sur le territoire du Val d'Allier sont :

- Renforcer l'emploi sur le territoire, à travers la valorisation des ressources spécifiques du territoire (stratégie Val d'Allier) pour limiter les effets négatifs de l'attractivité résidentielle.
- Maintenir et renforcer la qualité du cadre de vie et de l'environnement, moteurs d'attractivité du Val d'Allier pour les habitants du Grand Clermont et les touristes.
- Dynamiser la vie locale à travers le renforcement de l'identité du Val d'Allier (culture, vie associative, patrimoine, coopération).
- Repositionner l'Allier en tant que rivière de lien et espace fédérateur et renforcer les relations rurales-urbaines à travers une stratégie volontariste de valorisation du Val d'Allier.

La stratégie LEADER

Prenant fortement appui sur la rivière et le Val d'Allier en tant qu'axe fédérateur important, la stratégie LEADER poursuit un objectif de dynamisation du développement économique et de renforcement de la qualité de la vie. Avec LEADER, il s'agit ainsi de promouvoir un développement équilibré du Val d'Allier en luttant contre les menaces que fait peser la proximité de l'agglomération (problématiques environnementales, sociales et économiques) par la valorisation des richesses spécifiques de ce territoire particulier.
Parmi les conditions de ce développement équilibré, la réappropriation de la rivière et, à partir d'elle, de l'ensemble du Val d'Allier dans sa diversité, par les habitants du territoire mais aussi par ceux du Grand Clermont, dans une perspective de renforcement des liens rural/urbain, apparait comme prioritaire.
C'est par cette réappropriation que la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire sera alors possible à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière elle-même mais également au patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager ainsi que les richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant sur lequel il importe de greffer des « portes d'entrée » du territoire. Deux d'entre elles sont aujourd'hui en émergence : le projet d'Ecopôle et le site de Chadieu, qui forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces deux pôles, qui pourront être rejoints par d'autres « portes d'entrée » identifiées ultérieurement, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier par leurs liens avec toutes les composantes du territoire. Qualifiés de portes d'entrée du territoire, ces pôles ont ainsi vocation à promouvoir l'ensemble du Val d'Allier et à permettre la diffusion des visiteurs et des activités sur l'ensemble du territoire. Le public cible de la stratégie est triple : d'abord les habitants du territoire, ceux du Grand Clermont en tant que visiteurs de proximité, puis un public touristique d'origine plus éloignée, en révélant un « parc de nature » aux portes de l'agglomération.

En résumé, la stratégie LEADER peut être synthétisée ainsi :

- un axe fédérateur : la rivière Allier et la voie verte le long de la rivière.
- des portes d'entrée, pôles de valorisation des potentialités du territoire et vecteurs d'attractivité.
- une diffusion de la fréquentation, de la réappropriation et du développement sur l'ensemble du Val d'Allier.

Il s'agit ainsi de valoriser, à partir de l'Allier, un milieu rural particulier car :

- riche d'un potentiel important (environnement, biodiversité, patrimoine, ressources humaines).
- mais soumis à des enjeux forts liés en partie à sa proximité avec l'agglomération clermontoise : menaces environnementales (fermeture de la rivière, importance des déplacements, risques de dégradation du cadre de vie,…), problématique économique avec une forte résidentialisation du territoire au détriment de l'emploi local, enjeux sociaux enfin avec les risques d'altération des liens entre les habitants.

Il importe alors de rechercher la cohésion économique, sociale et territoriale du Val d'Allier dans une triple perspective de développement local du territoire, de renforcement des liens rural/urbain et de contribution à l'atteinte des ambitions régionales.

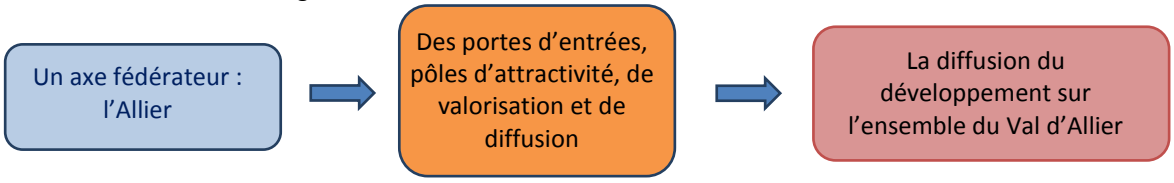

Le projet LEADER concerne ainsi une partie seulement du territoire du Pays du Grand Clermont puisque ce programme ne peut, aujourd'hui, intégrer les communes urbaines de Clermont Communauté. Il associe donc les trois communautés de communes de Mur-ès-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, bien que la stratégie soit valable pour l'ensemble du Val d'Allier. Le Val d'Allier regroupe, en effet dans son ensemble, en plus des trois intercommunalités impliquées, les communes de Cournon, du Cendre et de Pont-du-Château (non éligibles au LEADER Auvergne, en l'état actuel de la règlementation, du fait de leur appartenance à Clermont Communauté), les Martres-d'Artières et son territoire d'appartenance, la communauté de communes Limagne d'Ennezat qui en sont exclus pour cause de discontinuité territoriale. Une évolution des critères territoriaux de l'éligibilité au programme LEADER permettrait de « raccrocher » ces communes pour garantir une plus grande cohérence de la stratégie et du plan de développement.

Résumé schématique de la stratégie :
Cette stratégie se décline en 3 axes stratégiques et 6 fiches opérationnelles interdépendantes, dont l'articulation peut être résumée à l'aide du schéma suivant :

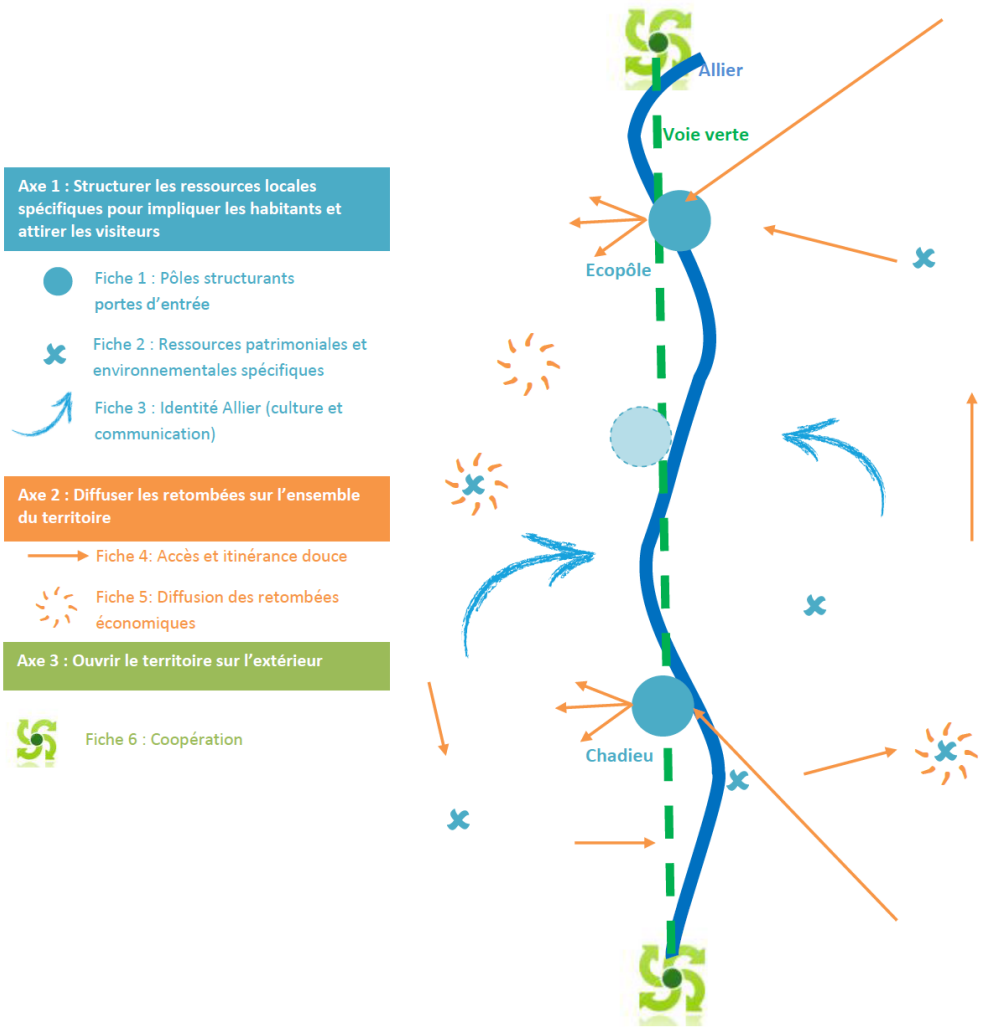

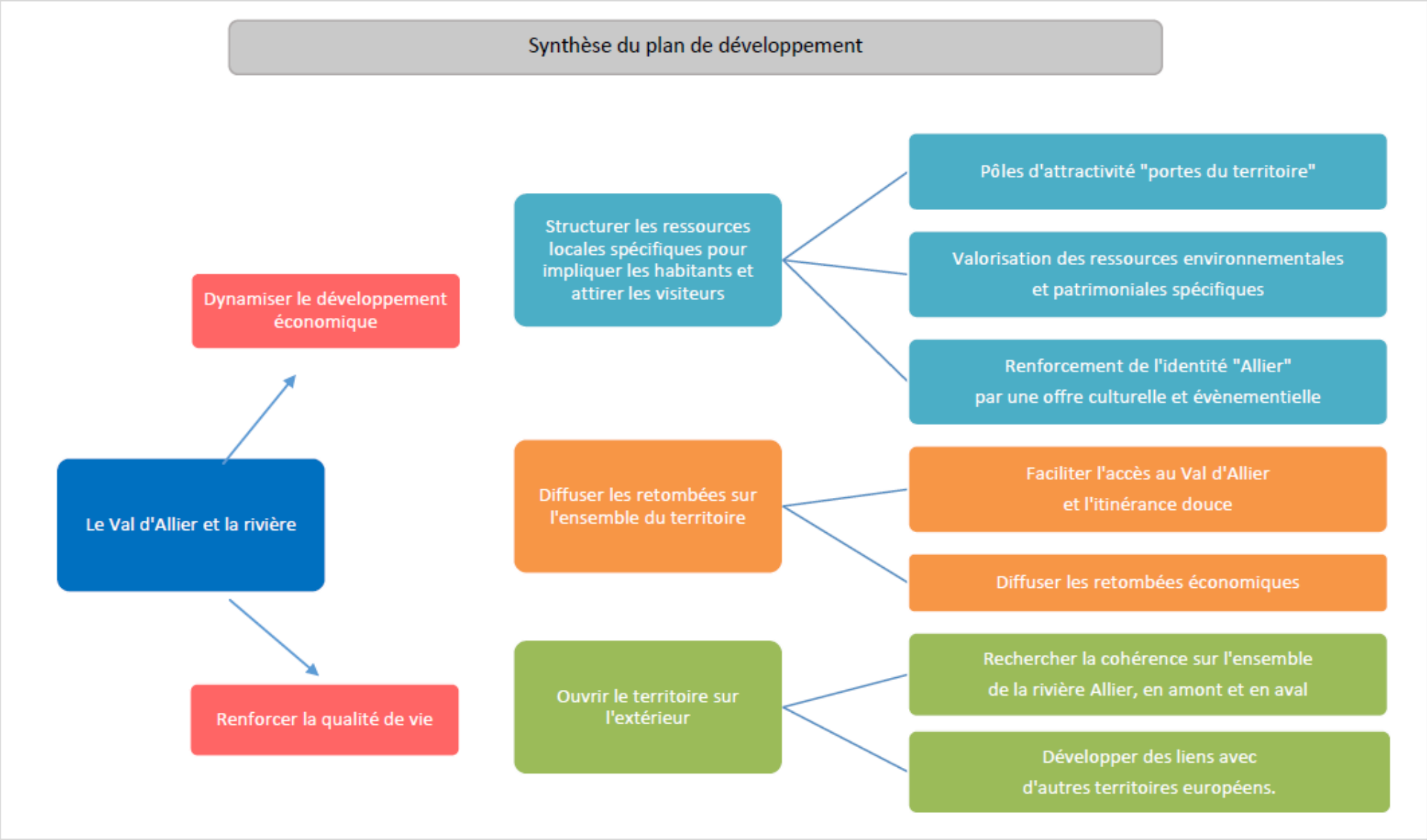
Synthèse du plan de développement
Le Val d'Allier et la rivière
Dynamiser le développement économique
Renforcer la qualité de vie
Structurer les ressources locales spécifiques pour impliquer les habitants et attirer les visiteurs
Diffuser les retombées sur l'ensemble du territoire
Ouvrir le territoire sur l'extérieur
Pôles d'attractivité "portes du territoire"
Valorisation des ressources environnementales et patrimoniales spécifiques
Renforcement de l'identité "Allier" par une offre culturelle et évènementielle
Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce
Diffuser les retombées économiques
Rechercher la cohérence sur l'ensemble de la rivière Allier, en amont et en aval
Développer des liens avec d'autres territoires européens.

DEUXIÈME PARTIE : LA GOUVERNANCE

1. UNE MÉTHODE TRÈS PARTICIPATIVE

La construction collective de la stratégie « Allier »

Depuis plusieurs années, le territoire mène une réflexion sur la valorisation de la rivière Allier (cf. p.4). Face au caractère remarquable du Val d'Allier et à la nécessité d'agir pour un développement durable du territoire, le Pays du Grand Clermont a décidé d'engager une démarche globale, au travers d'une étude stratégique de valorisation de la rivière Allier sur son territoire conduite depuis octobre 2013. Une méthode très participative a été mise en œuvre pour mener à bien cette étude :

- un comité de pilotage et un comité technique ont été chargés de suivre l'étude.
- une assemblée de concertation, constituée d'acteurs institutionnels, associatifs et privés, a été réunie à 4 reprises pour des séances de travail (228 participations au total sur ces réunions avec 121 participants différents) ainsi qu'un séminaire spécifique d'élus a été organisé.
- des outils de communication ont été mis en place : 3 bulletins de communication, un blog participatif.
- une enquête auprès de la population sur la rivière Allier a été organisée, à laquelle 150 personnes ont répondu, qui confirme leur attachement au caractère sauvage et à un développement raisonnée de la valorisation de la rivière Allier.

Une concertation autour du programme LEADER et une redéfinition d'une stratégie « Val d'Allier »

Le programme LEADER représente une formidable opportunité pour le territoire d'expérimenter la mise en œuvre de cette stratégie sur une portion test, territoire concentrant les principaux pôles structurants. Aussi, la construction de la candidature s'est-elle appuyée directement sur cette étude, menée en parallèle. Cette stratégie ciblée a permis de bâtir une candidature resserrée autour d'enjeux forts. La candidature a toutefois été élargie au territoire des trois EPCI dans leur ensemble, dans l'objectif de générer des retombées sur la totalité du territoire.

Un **comité de pilotage**, constitué des Présidents et chargés de mission des trois EPCI concernés, du Président du SEAT, des chargés de mission du Grand Clermont, a participé à l'élaboration et au suivi de la candidature. Ce comité de pilotage a été appuyé par le cabinet Sitelle, missionné pour accompagner le territoire dans la construction de sa candidature au programme LEADER. Quatre réunions du comité de pilotage ont permis d'avancer progressivement dans l'élaboration de la candidature. Une première réunion préalable de ce comité de pilotage a été dédiée à une « formation » autour du programme LEADER : comment s'intègre-t-il dans la stratégie Europe 2020, quelles sont ses spécificités, etc.

Parmi les quatre **séminaires** organisés pour l'étude Allier, deux ont été plus spécifiquement dédiés à la construction de la candidature LEADER et de la partie opérationnelle de la stratégie (séminaire du 13 novembre ayant rassemblé 61 participants et séminaire du 19 novembre avec 63 personnes : *cf. liste des participants en annexe p.62*). L'ensemble des acteurs concernés par cette stratégie de développement du Val d'Allier ont ainsi été étroitement associés.

Un **groupe technique**, composé de l'ensemble des chargés de mission des trois EPCI et du Grand Clermont, a également été réuni et chargé de faire remonter les projets correspondant à la stratégie LEADER. Un travail individuel avec chaque EPCI a, en parallèle, été conduit, ainsi que des réunions et des échnages de travail avec les porteurs de projet potentiels (SEAT, CEN et LPO pour l'Ecopôle, Syndicat intercommunal de Chadieu et CPIE pour Chadieu, Communes, Chambre d'Agriculture, etc.).

Une présentation détaillée de la candidature en **bureau et en commissions de chaque EPCI** a permis d'affiner les fiches actions.

2. LE COMITÉ DE PROGRAMMATION ET LE GAL, LABORATOIRES DE CONCERTATION

Le GAL

Le GAL sera constitué de l'ensemble des acteurs, publics et privés, ayant participé aux réunions de concertation autour de la stratégie Allier et de la candidature au programme LEADER, ce qui représente plus d'une centaine de membres. Cette instance sera réunie, au moins une fois par an, afin de réaliser un bilan annuel du programme LEADER et d'affiner la réflexion dans le cadre de groupes de travail ou ateliers thématiques. Ces temps d'échanges et de débat permettront d'informer le GAL sur l'état d'avancement du programme et des projets soutenus par LEADER, de travailler collectivement sur une thématique spécifique de la stratégie ou encore de contribuer à l'évaluation du programme.

Les bénéficiaires du programme seront automatiquement intégrés au GAL afin de participer à la dynamique collective et à la mise en réseau de LEADER. Ces rencontres annuelles, tournantes sur le territoire, seront organisées avec la visite, en amont de la réunion, de sites financés dans le cadre de LEADER. Outre l'appropriation du programme par les membres du GAL, l'objectif de ces temps d'échanges sera également de favoriser le lien entre les bénéficiaires de LEADER.

Le comité de programmation

Une composition représentative de la stratégie Val d'Allier :

Instance décisionnelle du GAL, le comité de programmation est constitué de représentants publics et privés, représentatifs de la stratégie du Val d'Allier : des représentants de l'environnement, du tourisme et des loisirs, du patrimoine, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'économie et de la culture ont ainsi été associés. Afin de garantir la qualité des débats et le dynamisme de cette instance, sa composition est relativement restreinte : **24 membres votants**. Dans l'objectif de renforcer l'implication du secteur privé dans le projet de développement local, le nombre de membres privés est largement majoritaire dans le comité de programmation et leurs voix sont prépondérantes : on compte ainsi 14 représentants du secteur privé, et 10 représentants publics, soit **58% de privés**.

Membres publics	Voix	Membres privés	Voix
Pays du Grand Clermont	2	Conseil de développement du Grand Clermont	1
CC Gergovie Val d'Allier	2	Environnement : Ligne pour la Protection des Oiseaux (LPO) Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CEN) Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement CPIE Clermont-Dômes	3
CC Allier Comté Communauté	2	Agriculture : Chambre d'agriculture	1
CC Mur-ès-Allier	2	Urbanisme et patrimoine : Association de Défense et Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine (ADVEP) Architecte	2
Syndicat d'Etudes et d'Aménagements Touristiques SEAT Mur-ès-Allier/Gergovie Val d'Allier	1	Tourisme et loisirs : Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier Crapa'Hutte Vélocité 63	3
Syndicat intercommunal de Chadieu	1	Economie : Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction Auvergne (UNICEM) Banque de France Régie de territoire	4
		Culture : Association les navigateurs	1
Total des voix délibératives publiques	**10**	**Total des voix délibératives privées**	**15**

Les membres privés sont majoritairement des représentants d'organismes locaux, ayant une approche concrète des réalités du Val d'Allier, qui connaissent leur territoire et qui sont capables d'appréhender le développement rural de manière plus large que par le seul prisme de leur champ de compétence et d'action.

Chaque poste sera occupé par un membre titulaire et un membre suppléant, pouvant appartenir à des structures différentes mais relevant du même collège et du même secteur d'activité.

Membres associés (sans voix délibérative)
Conseil régional d'Auvergne
CAUE 63
Conseil général du Puy-de-Dôme
DDT
Agence de l'eau Loire Bretagne

Les membres du comité de programmation seront renouvelés à mi-parcours.

Un temps de formation sera prévu au départ et pour chaque nouveau membre lors du renouvellement.

Le comité de programmation sera réuni à un rythme régulier afin de prévoir un temps suffisant de débat et de réflexion sur les opérations présentées, et la stratégie globale (4 à 5 réunions par an).

Le Comité de programmation, instance garante de l'éthique du programme.

Le Comité de programmation se doit d'examiner les dossiers présentés en toute indépendance avec pour seul repère la stratégie du GAL. Afin de garantir ce fonctionnement impartial, le comité de programmation se dotera, dès sa mise en place, d'un règlement intérieur permettant – en particulier – de prévenir les éventuels risques de conflits d'intérêts. Ce règlement précisera les modalités garantissant que les membres du Comité de programmation potentiellement intéressés par un projet présenté ne puissent être juges et parties.

Le Comité de programmation se porte ainsi garant d'un processus de sélection transparent et objectivé.

Un fonctionnement dynamique :

Le Grand Clermont souhaite initier un fonctionnement dynamique pour cette instance, s'inspirant des réussites observées sur d'autres territoires LEADER. Ainsi, une **visite de terrain** sera prévue avant chaque comité de programmation, afin de permettre aux membres de mesurer directement les enjeux d'un projet ou les impacts d'une réalisation soutenue par LEADER. Les réunions seront ainsi tournantes sur le territoire. Les **porteurs de projet seront auditionnés** afin qu'ils présentent leur projet et puissent engager une discussion avec les membres du comité de programmation. Ils seront invités à assister à l'ensemble de la réunion du comité de programmation, suite à leur présentation, afin de favoriser leur inscription dans une stratégie plus globale et leur mise en réseau. Pour chaque projet, un avis d'opportunité sera donné par le comité de programmation en amont puis un avis définitif, une fois le projet finalisé, afin de permettre aux porteurs de projet de s'organiser et de prendre en compte les préconisations émises. Ce fonctionnement permettra ainsi de renforcer la prise en compte de la stratégie Val d'Allier dans l'ensemble des projets. A cette fin, des **appels à projet** seront également rédigés par le comité de programmation et organisés en fonction des fiches actions *(cf. programme d'actions).*
Un échange avec un GAL expérimenté sera engagé dès la signature de la convention LEADER afin de bénéficier d'une expérience antérieure.
La participation du GAL aux réseaux ruraux, régional, départemental et européen, sera également utile pour apprendre d'autres territoires, et identifier les bonnes pratiques transposables.

Le comité technique

En amont du comité de programmation, un comité technique sera chargé d'étudier les aspects réglementaires des projets et d'assurer un relais vers d'autres financements. Ce comité technique n'aura pas à se prononcer sur l'opportunité du dossier qui sera directement laissée à la décision du comité de programmation. Il sera constitué des chargés de mission des EPCI et du Grand Clermont, de la DDT, de la Région et du Conseil Général.
En fonction des besoins, un comité des cofinanceurs pourra également être réuni afin de faciliter l'articulation entre les différentes sources de financement.

3. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU DISPOSITIF

Moyens pour mobiliser et responsabiliser les membres du GAL :

S'agissant d'un nouveau GAL, des temps de formation en début de programmation seront prévus : rencontre avec un GAL expérimenté, temps de formation et de présentation de LEADER au GAL, aux collectivités locales, aux membres du comité de programmation, etc. Plusieurs outils seront également mis en place pour responsabiliser et mobiliser les membres du comité de programmation :

- un outil de suivi sera construit. Il pourra prendre la forme d'un classeur remis à chaque membre afin de faciliter la compréhension des règles LEADER, l'identification des projets qui pourraient être soutenus et le suivi du programme. Cet outil comprendra une présentation du programme LEADER et de ses spécificités, la stratégie, les fiches-actions, la composition et le rôle du comité de programmation, un règlement intérieur, etc.

- des comptes-rendus des réunions de comité de programmation et des bilans annuels précis et détaillés seront rédigés. Ils feront état des débats de séance et des arguments démontrant la plus-value des projets retenus. Ces comptes rendus devront favoriser la bonne compréhension du programme et représenteront des outils indispensables pour son évaluation.
- des groupes de travail transversaux seront constitués, permettant de mobiliser les membres du comité de programmation : groupe coopération, groupe évaluation-communication, groupe chargé de rédiger et de suivre des appels à projet, etc.
- comme évoqué précédemment, le Grand Clermont veillera au dynamisme de l'instance à travers différentes approches : audition des porteurs de projet, délocalisation de réunions sur le territoire, visite de sites en début de réunion…

Participation des membres du GAL au dispositif de suivi et à celui d'évaluation :

Afin de maintenir la participation des membres et de les impliquer activement dans le suivi et l'évaluation du programme, le GAL élargie sera réuni chaque année (cf. présentation du GAL p.16).
Les membres du comité de programmation seront quant à eux étroitement associés au suivi du programme :

- des règlements d'attribution seront élaborés en début de programme LEADER pour certaines actions par les membres du comité de programmation. Ces règlements permettront de simplifier le choix et l'instruction des dossiers et de cadrer l'intervention du programme LEADER.
- un « groupe évaluation – communication » issu du comité de programmation sera constitué *(cf. partie évaluation p.46).*

TROISIÈME PARTIE : LE PLAN D'ACTIONS

« La réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine, vecteur de développement local du Grand Clermont »

La stratégie de développement du Val d'Allier s'appuie sur 4 axes stratégiques, déclinés en 7 fiches actions :

Axe transversal : Piloter le programme Action 7 : Piloter efficacement le programme LEADER	**Axe 1 : Structurer les ressources locales spécifiques pour impliquer les habitants et attirer des visiteurs** Action 1 : Faire émerger des pôles d'attractivité sur la voie verte et en bord de rivière Allier, portes d'entrée sur le territoire Action 2 : Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine Action 3 : Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématisée et une communication ciblée **Axe 2 : Diffuser les retombées sur l'ensemble du territoire** Action 4 : Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce Action 5 : Diffuser les retombées économiques sur le territoire en organisant les acteurs **Axe 3 : Ouvrir le territoire sur l'extérieur** Action 6 : Rechercher la cohérence sur l'ensemble de la rivière Allier et développer les liens avec d'autres territoires européens dans la cadre de la coopération

AXE 1 : STRUCTURER LES RESSOURCES LOCALES SPÉCIFIQUES POUR IMPLIQUER LES HABITANTS ET ATTIRER DES VISITEURS

Fiche 1 : Faire émerger des pôles d'attractivité sur la voie verte en bordure de la rivière Allier, portes d'entrée sur le territoire

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

Soumis à de fortes pressions liées à sa périurbanisation, le Val d'Allier a construit une stratégie ambitieuse visant à renforcer ses propres dynamiques économiques et sociales à partir de la valorisation de la rivière Allier.

Cette stratégie s'appuie en particulier sur deux projets de pôles structurants situés en lien direct avec la rivière Allier sur le trajet de la future voie verte. Ces pôles constituent des portes d'entrées directes sur le Val d'Allier. Véritables marqueurs du territoire, ils visent à renforcer la redécouverte et l'appropriation de la rivière par les habitants du Val d'Allier et à le rendre attractif pour des visiteurs de l'extérieur, notamment de l'agglomération Clermontoise. Ils contribuent également à l'atteinte des ambitions régionales, traduites en particulier par l'orientation n°1 « Auvergne Nouveau Monde», qui vise à « mettre en œuvre une politique d'attractivité plus partagée ».

- le site de l'Ecopôle, projet de valorisation d'anciennes gravières à proximité immédiate de l'Allier sur les communes de Pérignat et de la Roche Noire, réhabilitées en vaste lieu de découverte de la nature, de l'avifaune, d'éducation à l'environnement et de développement économique et social.
- le développement du pôle de Chadieu, site naturel protégé et lieu d'activités de découverte de l'environnement et de loisirs situé sur les bords de l'Allier.

Particulièrement innovants, liant environnement, éducation, lien social et économie, ces deux projets emblématiques nécessitent une réelle impulsion pour pouvoir voir le jour.

D'autres sites, d'autres projets, pourront émerger durant la vie du programme LEADER, sous réserve de comporter une dimension structurante en phase avec la stratégie générale du Val d'Allier.

Pivots de la stratégie portée par le GAL, et condition essentielle de la réussite de la stratégie de valorisation du Val d'Allier, ces sites justifient naturellement la 1ère fiche action du programme LEADER.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- réappropriation de la rivière par les habitants du Val d'Allier et du Grand Clermont.
- renforcement du lien rural-urbain.
- contribution à l'attractivité régionale et création d'activités.
- création et mise en valeur de pôles complémentaires à la chaîne des Puys et aux PNR.

Objectifs opérationnels :

- émergence et affirmation de pôles d'attractivité, portes d'entrée sur le Val d'Allier.
- accueil du public local, celui de l'agglomération proche et du pôle métropolitain, et d'origine plus lointaine.
- sensibilisation du public aux enjeux environnementaux (eau, faune, flore, climat).
- offre d'activités complémentaires aux habitants et visiteurs.
- restauration de manière innovante des gravières.
- développement de la biodiversité sur les milieux humides et maintien des zones alluviales et d'expansion des crues, préservation des continuités écologiques.
- création d'un potentiel d'activités compatible avec la sensibilité écologique du Val d'Allier.

Effets attendus :

On a réussi si :

- des projets structurants voient le jour de manière articulée par la voie verte.
- leur attractivité, auprès des habitants du Val d'Allier, des citadins de l'agglomération et de visiteurs extérieurs est démontrée.
- la sensibilisation à la richesse de la rivière Allier progresse.
- les aménagements et la gestion des flux préservent la sensibilité écologique du site.

Descriptif des actions :

Il s'agit de soutenir les initiatives visant à créer et/ou développer les sites jouant – ou destinés à jouer – un rôle de porte d'entrée sur le territoire du Val d'Allier, en prise directe avec la rivière. Parmi ces pôles, deux sont identifiés et peuvent, sous réserve que les projets présentés soient conformes à la stratégie et aux critères de sélection, bénéficier d'un financement LEADER par le biais de cette première fiche :

1. Le site de l'Ecopôle :

L'aménagement de la maison de site et des équipements d'accueil de l'Ecopôle pourrait permettre de rouvrir ce site naturel, jusqu'à présent fermé au public, de proposer un espace de découverte et d'apprentissage, créateur de liens pour l'ensemble des habitants du Val d'Allier et de l'agglomération Clermontoise. L'Ecopôle aurait ainsi une vocation démonstrative dans sa réalisation (les techniques d'éco-construction et les matériaux naturels si possible locaux seront privilégiés), dans sa mise en œuvre (espace de travail partagé) et dans ses actions (éducation à l'environnement).

Le projet actuellement connu comporte également une dimension économique affirmée (espace de travail partagé, ferme relais, espace de vente et de restauration, éco-hébergement intégré).

- études préalables.
- aménagement de la maison de site et ses abords :
    - espace d'accueil et de sensibilisation des publics à la rivière Allier (espaces d'observation, d'exposition et espaces dédiés à des animations de sensibilisation aux enjeux environnementaux)
    - locaux du ou des gestionnaires pour permettre une animation et un entretien régulier du site.
    - pôle d'ingénierie environnement, qui permettra d'accueillir sur un même site les locaux de la LPO et du CEN Auvergne.
- aménagements extérieurs

2. Le site de Chadieu :

L'objectif est de renforcer l'attractivité du domaine de Chadieu en direction :

- des enfants, notamment en accueil de loisirs, par l'aménagement d'un espace adapté à l'accueil des enfants (hors temps scolaire).
- des adultes, en développant aussi l'accueil de séminaires nature, de formations professionnelles, de groupes adultes. Le domaine de Chadieu permettra d'accueillir dans les meilleures conditions les actions développées par l'équipe du CPIE mais aussi celles conduites par ses partenaires (associations, collectivités, opérateurs privés, …) du territoire à destination du public adulte sur le « plateau d'activité » du 1er étage.
- des personnes handicapées avec la réalisation des travaux d'accessibilité des locaux et la mise en œuvre d'un catalogue d'activités spécifiques (qui pourra être financé dans le cadre de la fiche 3)
- des acteurs de l'éducation à l'environnement

Pourront ainsi réalisés, sous réserve que ces projets soient en phase avec la stratégie et répondent aux critères de sélection :

- études préalables.
- modernisation du bâtiment central : aménagement et équipement pour améliorer l'accueil des enfants au rez-de-chaussée, et des adultes à l'étage (salles de réunions, bureaux, salles d'activités), travaux d'accessibilité, équipement de l'espace de travail partagé, etc.
- aménagement des bâtiments annexes, comme par exemple, le bâtiment secondaire (préau), dont la vocation reste encore à définir, mais qui pourrait être aménagé en gîte d'étapes le long de l'Allier et/ou une résidence d'artistes.

3. **Au-delà de ces deux projets potentiels et déjà connus, d'autres sites structurants, répondant aux objectifs de la stratégie, pourront être soutenus dans le cadre de cette première fiche.**

4. **Emergence et coordination des pôles structurants et de la voie verte :**

Afin de permettre l'émergence de ces projets structurants et de l'aménagement de la voie verte, de garantir leur articulation et leur cohérence, une ingénierie de lancement est nécessaire en amont de leur réalisation pour les phases de conception, de coordination et de suivi. Cette ingénierie pourra être mutualisée entre ces différents projets.

LEADER pourra également soutenir l'animation pour les premières années de lancement des sites.

Bénéficiaires :

- Syndicats intercommunaux
- Syndicats mixtes
- Associations : CPIE, LPO, CEN
- EPCI / Communes
- PETR du Grand Clermont

Dépenses éligibles :

- études, assistance technique, ingénierie, expertise
- frais de communication, de promotion, outils numériques
- travaux et aménagements intérieurs et extérieurs
- équipements, mobiliers et petit matériel liés directement à l'opération
- outils pédagogiques, signalétique
- animation et frais de personnel (animation, ingénierie, formation, déplacements, etc.)

Critères de sélection des projets :

Le comité de programmation veillera à ce que les projets présentés soient en parfaite adéquation avec la stratégie, même dans le cas de projets implantés sur les sites pré identifiés.
Les constructions et aménagements devront être écologiques, responsables, intégrés dans le paysage et les projets devront intégrer une dimension numérique.
Il s'assurera de la coordination et de l'articulation entre l'ensemble des projets structurants et entre eux et la voie verte.
Un appel à projets pourra être lancé à l'initiative du Comité de Programmation afin de favoriser l'émergence d'autres sites et de projets porteurs pour la stratégie générale du projet LEADER.

Le comité de programmation veillera également à la capacité des porteurs de projet et/ou exploitants à assumer l'exploitation économique de ces équipements de manière pérenne.

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En € (HT)	2 433 000 €	1 946 400 €	486 600 €	
En %	100%	80%	20%	-

Taux de cofinancement FEADER moyen :

S'agissant des projets structurants essentiels pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale, le Val d'Allier souhaite impulser un réel effet levier, en apportant 80% de cofinancement publics maximum.

Modalités spécifiques de financements :

Aucune

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Des projets ont-ils été réalisés ?	Réalisation de projets.	Qualité de réalisation des projets.
Les pôles structurants retenus dans le cadre de LEADER sont-ils bien identifiés sur le territoire ?	Fréquentation des sites et de leurs abords.	Nombre de visiteurs, augmentation des passages sur les chemins fréquentés.
La sensibilisation de la population et des visiteurs au patrimoine naturel de l'Allier, et plus globalement au Val d'Allier, s'est-elle améliorée ?	Fréquentation des sites et de leurs abords.	Perception des animateurs.
Les pôles structurants portes d'entrée ont-ils permis de diffuser des visiteurs sur le territoire ?	Renvois entre sites.	Analyse de la fréquentation (origine des visiteurs, mode de connaissance, etc.).

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR :

Les articulations seront à préciser dès la parution des documents d'application des fonds européens.

- L'aménagement éventuel du préau de Chadieu en gîte pourra trouver un soutien dans le cadre du FEDER 7.5.2.
- LEADER s'articule ici avec le POI Loire : celui-ci prévoit de financer des projets inter-régionaux pour en faire de « nouvelles destinations touristiques » (objectif 2 – action 5).

Cofinancements mobilisables :

- Région
- Département
- EPCI / Communes
- Autofinancement

Références au cadre réglementaire applicable

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Cette première fiche contribue directement aux objectifs 4 et 5 du CSC :
Objectif 5 : Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
Objectif 6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources

Fiche 2 : Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

Le territoire du Val d'Allier compte de multiples ressources, dont le potentiel reste encore peu exploité ou peu connu :

- la rivière Allier et le patrimoine naturel remarquable qui lui est lié : vasières, bras morts, sources salées, faune et flore dont certaines espèces emblématiques (Saumon Atlantique, Loutre d'Europe, …), ripisylve, etc.
- les paysages : points de vue sur les Puys, coteaux viticoles, points de vue sur l'Allier (qui sont toutefois relativement peu nombreux), bords de la rivière, forêt de la Comté, etc.
- le patrimoine bâti : villages perchés, châteaux, forts, maisons vigneronnes, édifices religieux (églises, abbaye), petit patrimoine remarquable (murets, fontaines, lavoirs, croix, ponts…), etc.
- le patrimoine archéologique et historique : le territoire compte plusieurs sites archéologiques Arvernes dont le plus célèbre est le plateau de Gergovie. D'autres sites moins connus, mais d'une richesse exceptionnelle, sont également concentrés sur le Val d'Allier : l'oppidum de Gondole, le site d'Enval, le puy de Corent ou encore le Puy de Mur, le Puy Saint-André et le Puy Saint Romain (depuis lequel les méandres de l'Allier sont visibles), les habitats troglodytiques (Enval, Corent, la Roche Blanche, Monton), etc.le patrimoine industriel lié aux activités humaines : la mine des Roys à Dallet, ancien gisement de bitume exploité jusqu'en 1982, les activités thermales des sources Sainte-Marguerite, les gravières mais aussi le patrimoine historique lié à la navigation sur l'Allier et à la batellerie, le chai de Chadieu, patrimoine viticole remarquable, etc.

Ces ressources identitaires locales, marquées entre autres par des paysages diversifiés constitués par la rivière, les coteaux secs et les puys ainsi qu'un patrimoine historique et mémorial très riche, amènent un élément de diversité dans « l'Auvergne des Volcans ».

La construction d'une identité forte du Val d'Allier, condition de la réappropriation du territoire par ses habitants et donc de son attractivité, suppose que ces ressources soient reconnues et valorisées comme autant d'éléments indissociablement liés et constitutifs d'une identité territoriale spécifique.

La stratégie de valorisation du Val d'Allier portée par le GAL nécessite alors de préserver et valoriser ces ressources afin d'en faire un véritable levier de développement territorial.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- activer les ressources territoriales pour une nouvelle dynamique du Val d'Allier dans une logique de développement durable.
- valoriser les ressources du Val d'Allier pour construire une offre attractive de « haute qualité environnementale et culturelle ».

Objectifs opérationnels :

- préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement, le patrimoine archéologique et bâti.
- améliorer la connaissance sur le patrimoine naturel et bâti et promouvoir la diffusion de cette connaissance.
- renforcer la prise de conscience des habitants et leur engagement dans la préservation et la valorisation de leur patrimoine naturel (éducation à l'environnement notamment).
- améliorer les liens et les synergies entre les différents patrimoines du territoire et la rivière Allier, axe fédérateur.

Effets attendus :

On a réussi si :

- des projets ont émergé sur l'ensemble des dimensions patrimoniales du Val d'Allier.
- le patrimoine naturel, historique et bâti du Val d'Allier est préservé et valorisé, de manière cohérente et coordonnée.
- les ressources territoriales spécifiques au Val d'Allier sont révélées et reconnues.

Descriptif des actions :

1. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement :

- vulgarisation des travaux de recherche, valorisation et partage des connaissances sur les richesses et problématiques liées à la rivière Allier, en lien avec les travaux qui seront conduits dans le cadre du POI Loire (fiche 9).
- actions d'animation autour du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement (notamment organisées à partir des pôles structurants / portes d'entrée).
- actions de préservation et de valorisation des paysages identitaires du Val d'Allier : par exemple, ouverture de points de vue sur l'Allier et sur les Puys, supports de lecture du paysage, mise en valeur des traces de divagation de l'Allier, développement de micro vergers conservatoires, etc.
- actions de réhabilitation des carrières (carrières alluvionnaires et à ciel ouvert), en complément des interventions du POI Loire (action 14).
- mise en valeur des sites environnementaux.

2. Mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique :

- réflexion préalable de cadrage (étude préalable à l'élaboration d'un programme global et pluriannuel d'aménagement), s'appuyant sur les documents existants (Plans d'Aménagement de Bourgs, Chartes architecturales et paysagères, inventaires du patrimoine, etc.).

  En fonction des résultats de cette étude et des choix opérés par le GAL, soutien aux opérations d'aménagement et de valorisation (réhabilitation, valorisation et animation du patrimoine bâti remarquable) : sites archéologiques (aménagement, équipement, signalétique, communication…), patrimoine et sites inscrits et classés, anciennes sources, anciennes fonctions de l'Allier (perrés et traces d'anciens ports,…), petit patrimoine identitaire pour des projets ayant une finalité touristique s'inscrivant dans les circuits boucles autour de l'Allier ou de découverte du Val d'Allier, patrimoine immatériel identitaire du Val d'Allier (chants, contes, romans…). Un appel à projet pourra être initié dans ce cadre afin de faire émerger des projets correspondant à la stratégie et à l'étude préalable.
- accompagnement des collectivités dans leur démarche de labellisation ville d'art et d'histoire (étude, ingénierie, investissement matériel, documents de communication, animation).

3. Préserver et valoriser la qualité de l'urbanisme du Val d'Allier :

- réflexion préalable de cadrage, s'appuyant sur les documents existants (Plans d'Aménagement de Bourgs, Chartes architecturales et paysagères, inventaires du patrimoine, etc.).

  En fonction des résultats de cette étude et des choix opérés par le GAL, financement d'opérations exemplaires d'aménagement et de valorisation des spécificités des bourgs du Val d'Allier (villages perchés, forts villageois, habitat vigneron, etc.). Un appel à projet pourra être réalisé dans ce cadre.
- financement d'actions et de documents d'appui aux procédures d'aménagement et aux documents d'urbanisme, vulgarisant les « bonnes pratiques » d'aménagement : études agricoles, de trame verte et bleue, AVAP, réalisation d'un guide de bonnes pratiques, etc.
- sur les secteurs sensibles du Val d'Allier, actions d'insertion paysagère et/ou environnementale de projets ou d'aménagements urbains afin de lutter contre la banalisation de ce site patrimonial d'exception : zones d'activités (études AEU,…), ensemble pavillonnaire existant ou futur, etc.

4. Renforcer le rôle de l'agriculture au service des paysages :

- identification des secteurs ou points de vue fermés au niveau paysager ou présentant un risque de fermeture du paysage (outil cartographique par exemple) pour y favoriser, par une animation du territoire, le retour de l'agriculture, de l'arboriculture, du maraichage ou encore de la viticulture.
- sensibilisation et formation des élus et des agents du territoire sur la thématique « urbanisme et agriculture ».
- mise en place d'une réflexion commune pour l'intégration paysagère des bâtiments, notamment agricoles afin d'harmoniser leurs pratiques architecturales sur le territoire.

Bénéficiaires :

- associations
- communes
- EPCI et syndicats intercommunaux
- PETR du Grand Clermont
- chambres consulaires
- acteurs privés
- Conseil Général du Puy-de-Dôme

Dépenses éligibles :

- études, diagnostics, inventaires, expertises
- travaux d'aménagement/ de restauration
- équipements, mobilier, matériel
- communication, outils pédagogiques, signalétique
- conception d'outils, éditions
- animation et frais de personnel (animation, ingénierie, formation, déplacements, etc.).

Critères de sélection des projets :

- Les actions et aménagements soutenus devront être cohérents avec la stratégie de valorisation du Val d'Allier et permettre la valorisation, auprès des habitants ou visiteurs, du patrimoine spécifique au territoire.
- Les actions présentant un lien avec l'Allier seront privilégiées.
- Elles devront s'intégrer dans une démarche de valorisation à l'échelle supra communale (valorisation touristique en particulier).
- Le comité de programmation veillera à l'articulation entre les différents projets soutenus et à la mise en réseau des acteurs.
- Les opérations d'aménagement devront être respectueuses de l'environnement et de l'identité architecturale, paysagère et bâtie du Val d'Allier.
- La mise en place d'appels à projets pourra s'avérer pertinente, en particulier pour les actions de valorisation des bourgs et de petit patrimoine.
- Les opérations devront être exemplaires et démonstratives.

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En €	2 163 250 €	1 525 700 €	609 550 €	28 000 €
En %	100 %	70 %	29 %	1 %

Taux de cofinancement FEADER moyen :

Le taux maximum d'aide public sera de 50 à 80%.
Pour les projets de valorisation du patrimoine bâti, l'implication de la collectivité locale sera recherchée, à travers un soutien financier d'au minimum 20% du coût total apporté par la commune (40% de contributions nationales dont 20% apportées par la commune soit un maximum FEADER de 60%).
Les études transversales à l'échelle intercommunautaire seront financées à 80%.

Modalités spécifiques de financements *:*

Des planchers et plafonds de subvention seront déterminés pour les projets d'investissement.
Un nombre de projet accompagné sur les 6 années du programme pourra également être défini pour certaines actions (ex : règlement d'attribution pour le patrimoine bâti).
Cette rubrique sera affinée par le comité de programmation notamment dans le cadre de l'élaboration de règlements d'attribution précis et d'appels à projet.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Les ressources spécifiques au Val d'Allier (patrimoine nature, bâti, archéologique) sont-elles mieux connues ?	Réalisation d'études et vulgarisation des résultats	Nombre d'études, diffusion des résultats, articles de presse
Le patrimoine spécifique au Val d'Allier est il valorisé ?	Aménagement du patrimoine spécifique au Val d'Allier	Nombre d'actions d'aménagement Nombre de sites remis en état pour une valorisation
Ces opérations sont-elles connues, valorisées à l'extérieur ?	Communication autour des patrimoines du Val d'Allier. Intégration dans des circuits touristiques.	Nombre de documents de communication, nombre de circuits ou itinéraires intégrant des sites soutenus par LEADER.

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR :

Les articulations seront à préciser dès la parution des documents d'application des fonds européens.

- La mesure 6d du PO FEDER/FSE prévoit de soutenir les actions visant à mieux connaitre, préserver et restaurer les ressources naturelles. Aussi, LEADER n'interviendra que sur l'aspect vulgarisation et communication sur les résultats de ces recherches (partie 2.1).
- LEADER interviendra sur la mise en valeur des sites environnementaux non éligibles au PDR-FEADER et POI Loire.
- Concernant le point 4 (renforcer le rôle de l'agriculture dans l'entretien des paysages), des articulations seront à rechercher avec le PO Massif Central (nouveaux modes de rémunération ou de valorisation des services environnementaux).

Cofinancements mobilisables :

- CPER.
- Région (Contrat Auvergne+, ligne patrimoine architectural, restauration du patrimoine mobilier protégé, etc.),
- Département (soutien aux ENS et animation pédagogique des ENS, aide à l'embellissement des exploitations agricoles et au maintien du bocage, suppression des boisements gênants, FDIET, travaux de restauration d'œuvres d'art et restauration des objets mobiliers protégés au titre de l'ISMH, travaux sur les monuments protégés, etc.).
- autofinancement public et privé.

Références au cadre réglementaire applicable

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Cette fiche contribue principalement à l'objectif 6 du Cadre stratégique commune : « Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ».

Fiche 3 : Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématisée et une communication ciblée

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

Dotés de très grandes richesses écologiques et patrimoniales, la rivière Allier et son environnement territorial représentent un atout majeur pour la Région Auvergne. Ce patrimoine demeure pourtant mal connu des habitants de la Région, du Grand Clermont et du Val d'Allier malgré ses richesses et le rôle essentiel qu'il joue au sein du territoire et pour l'agglomération clermontoise proche (espace naturel et patrimonial remarquable, réservoir d'eau potable notamment).

La réappropriation de la rivière et des richesses du Val d'Allier par les habitants est la condition première de la construction – ou de la reconnaissance - d'une identité commune, élément primordial de la stratégie portée par le territoire.

Cette réappropriation passe par la connaissance, condition de la reconnaissance. Or aujourd'hui, la connaissance demeure faible et partielle. En outre, les actions de valorisation et de communication sont aujourd'hui peu nombreuses et, lorsque elles existent, restent ponctuelles et déconnectées les unes des autres, chaque acteur conduisant ses propres actions selon sa propre logique qu'il s'agisse de vulgarisation pédagogique (de type éducation à l'environnement ou découverte du patrimoine), d'action culturelle ou plus généralement de communication.

Pourtant, seule une stratégie coordonnée sera en mesure de contribuer de manière décisive à la diffusion de cette connaissance et ainsi à l'appropriation par les habitants de leur propre territoire. Dans cette perspective, l'approche culturelle constitue un vecteur puissant d'appropriation.

A côté de l'agglomération clermontoise bien équipée en lieux de diffusion, de répétition ou de résidence d'artistes, le territoire visé dispose de peu, voire pas, d'équipements de ce type pour développer le maillage culturel qui permettrait cette appropriation. Pour autant la vie culturelle du Val d'Allier est bel et bien existante et s'organise en fonction de ces contraintes : deux des trois saisons culturelles se réalisent sans lieu fixe et on recense sept festivals (théâtre et musique) dont le rayonnement est local. Une trentaine d'artistes professionnels sont installés (auteurs illustrateurs, compagnies de danse et de théâtre, groupes ou artistes de musiques actuelles sont les plus nombreux) et l'existence d'une vingtaine de troupes de théâtre et chorales amateurs permet aux habitants qui le souhaitent de s'investir dans la vie culturelle locale.

Il est ainsi essentiel pour le Val d'Allier de coordonner l'offre existante, d'expérimenter de nouveaux leviers de sensibilisation par la mise en place d'une offre culturelle et événementielle autour de l'Allier et du Val d'Allier, de construire des outils de communication communs, ciblés et innovants.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- Construire une identité « Allier » forte et la diffuser sur le territoire et à l'extérieur.
- Créer une dynamique et fédérer les habitants autour de la rivière Allier et de son écrin, le Val d'Allier.
- Dynamiser la vie locale, à travers le renforcement de l'identité du Val d'Allier (culture, vie associative) et contribuer au renforcement du lien social sur le territoire (enjeu lié à la périurbanisation du territoire).
- Améliorer la connaissance et l'appropriation de la rivière, et plus globalement du Val d'Allier, par les habitants.
- Faire connaître et partager les richesses du Val d'Allier.
- Valoriser le val d'Allier vis-à-vis de l'agglomération et de l'extérieur.
- Lier la nature, la culture et le patrimoine à travers des projets innovants.

Objectifs opérationnels :

- Construire et proposer une offre culturelle cohérente.
- Concevoir et mettre en place des évènements fédérateurs.
- Sensibiliser les habitants et former des « ambassadeurs ».

Effets attendus :

On a réussi si :
- les acteurs locaux s'organisent pour proposer une offre culturelle et évènementielle en phase avec la stratégie.
- les richesses de l'Allier et du Val d'Allier sont connues et reconnues par les habitants du Val d'Allier et du Grand Clermont.
- l'attractivité culturelle du territoire se développe.

Descriptif des actions :

1. **Développer une offre culturelle et événementielle autour de l'Allier :**

- instauration d'évènements fédérateurs autour de l'Allier (fête de l'Allier, événement autour de la batellerie, etc.).
- création et/ou diffusion artistique, sur le territoire du Val d'Allier : résidences d'artistes temporaires ou permanentes, fixes ou itinérantes, pépinière de production culturelle en milieu rural, programmation culturelle thématisée,...

  Des appels à projet pourront être lancés pour faire émerger des projets correspondant à la stratégie.
- acquisition d'équipements scéniques mutualisés entre plusieurs communes, afin de favoriser l'accueil de créations artistiques et l'itinérance.
- dans le cadre de cette fiche, un temps d'ingénierie pour le montage et la coordination globale de ces projets pourra être prévu.

2. **Construire l'identité du Val d'Allier à travers une communication ciblée et coordonnée :**

- réalisation d'un plan de communication préalable en coordination avec les acteurs de l'Allier (notamment le Pays Vichy-Auvergne), permettant de définir une charte commune. Cette action pourra faire l'objet d'une action de coopération.
- création de supports de communication innovants permettant de faire le lien entre les différents acteurs : site Internet sur la rivière Allier, applications numériques, …
- outils de communication communs et harmonisés autour du thème de l'Allier et du Val d'Allier, cohérents avec le plan de communication (sites touristiques, itinéraires, circuits petit patrimoine, en lien avec les opérations financées dans la fiche 2, etc.).

3. **Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation de l'Allier et du patrimoine lié à l'Allier :**

   Les projets pourront prendre diverses formes, impliquant directement les habitants : formation d'ambassadeurs de la rivière Allier (patrimoine naturel, historique, culturel…) afin de constituer progressivement un pool d'ambassadeurs bénévoles et de guides au service du territoire, université populaire itinérante formalisant une communauté du savoir de la rivière Allier, laboratoire collectif, espace d'accueil et de promotion, etc.

Bénéficiaires :

- associations
- communes
- EPCI et syndicats intercommunaux
- PETR du Grand Clermont

Dépenses éligibles :

- études.
- animation et frais de personnel liés à l'opération (ingénierie, formation, déplacement, etc.).

- prestation d'ingénierie externe.
- travaux et aménagements intérieurs et extérieurs.
- équipements, mobiliers et petit matériel liés directement à l'opération.
- événementiels et dépenses liés à l'opération.
- frais artistiques.
- frais d'hébergement et de restauration.
- outils de communication et de médiation (site Internet, brochure, supports innovants…).
- matériel et équipement.
- formations.

Critères de sélection des projets :

- Le comité de programmation sera chargé de rédiger un règlement d'attribution précis permettant de cadrer cette fiche action.
- Valorisation du patrimoine naturel, culturel, historique ou bâti du Val d'Allier.
- Dimension intercommunale ou intercommunautaire.
- Dynamique collective et pluralité d'acteurs.
- Implication des habitants.
- Itinérance des projets.
- Les outils de communication devront avoir une vocation intercommunautaire et se situer d'emblée dans une perspective territoriale à l'échelle du Val d'Allier. Les outils mutualisés entre plusieurs sites ou acteurs seront privilégiés.
- Un appel à projet pourra être organisé pour l'émergence de projets culturels et artistiques. A cet effet, un comité de sélection pourra être constitué (ouvert à des spécialistes et acteurs locaux).

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En €	1 264 000 €	921 320 €	282 880 €	59 800 €
En %	100%	72%	23%	5 %

Taux de cofinancement FEADER moyen :

Taux maximum d'aide publique : entre 50 et 80% :
- un taux de 80% sera appliqué aux opérations structurantes et transversales (résidences d'artiste permanentes, communication commune et innovante, événementiel fédérateur récurrent, implication des habitants).
- un taux de 60% sera appliqué aux opérations plus ponctuelles (événementiels et création artistique temporaire, outils de communication…).

Modalités spécifiques de financements :

Pour les opérations intégrant un périmètre plus large autour de l'Allier (intégrant Pont-du-Château et Cournon par exemple), une proratisation sera appliquée, en fonction du nombre de communes concernées par l'opération.
Un plancher minimum de 5 000 € de dépenses subventionnables sera retenu sur l'action 2.1 (culture). Un règlement d'attribution précis sera rédigé par le comité de programmation.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
La connaissance de la rivière Allier et des patrimoines du Val d'Allier est-elle renforcée ?	Nombre de manifestations, événementiels, créations culturelles	Fréquentation, relais dans la presse locale
Les habitants du Val d'Allier s'impliquent-ils dans la valorisation et la préservation de leur patrimoine ?	Nombre d'ambassadeurs formés. Nombre de visites accompagnées.	Objectif : 100 ambassadeurs Taux de satisfaction (enquêtes)

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR :

Les articulations seront à préciser dès la parution des documents d'application des fonds européens.

Cofinancements mobilisables :

- Communes,
- EPCI,
- Département (aide aux petits équipements des associations culturelles, aide à la création de spectacles vivants aide à la diffusion du spectacle vivant en milieu rural, projet culturel, saisons culturelles, etc.),
- Région (Auvergne+, FRADDT, spectacle vivant : aide à la création, manifestations culturelles, etc.),
- Etat,
- Autres financements privés et publics.

Références au cadre réglementaire applicable

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Cette fiche correspond plus particulièrement aux objectifs suivants du cadre stratégique commun :

- objectif 2 : Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
- objectif 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

AXE 2 : DIFFUSER LES RETOMBÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Fiche 4 : Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

L'accès au Val d'Allier est potentiellement aisé : le territoire est bordé par l'autoroute et traversé par une ligne de chemin de fer desservant plusieurs gares. Ces axes restent cependant quasi exclusivement utilisés pour les migrations alternantes des habitants du territoire.

En effet, l'une des conséquences de la proximité de l'agglomération clermontoise sur ce territoire rural réside dans le déficit d'emplois locaux qui génère une croissance importante des déplacements quotidiens, les « migrations alternantes », en direction des pôles d'emplois proches (Clermont-Ferrand et Issoire principalement).

Mais l'accès à l'Allier et plus généralement au Val d'Allier, n'apparaît pas naturel pour les habitants de l'agglomération, et a fortiori de territoires plus vastes ou plus lointains, pour qui ce territoire ne constitue pas une destination de loisir, contrairement à la chaîne des Puys.

La stratégie du GAL vise alors, par la réappropriation de la rivière et du Val d'Allier par les habitants, à repositionner l'Allier en tant que rivière de lien et espace fédérateur et à renforcer les relations rural-urbain avec une stratégie volontariste de valorisation du Val d'Allier.

Dans cet objectif, il importe de favoriser l'accès au Val d'Allier et de rechercher la diffusion sur l'ensemble du territoire des retombées de cette stratégie. L'accès au territoire et, en son sein, aux éléments qui forgent son identité (« portes d'entrée », rivière, puys, forêt, forts villageois,…) constitue un enjeu majeur.

L'accès au territoire doit alors être envisagé de deux manières complémentaires : il s'agit de permettre aux habitants d'accéder à leur propre patrimoine, et donc de s'intéresser aux liaisons en interne, et aux habitants d'autres territoires de découvrir le Val d'Allier ce qui suppose de créer et développer des outils pour une accessibilité à partir de l'extérieur du territoire.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- favoriser l'accessibilité du Val d'Allier par ses propres habitants afin de leur permettre de se réapproprier leur territoire.
- favoriser l'accessibilité du Val d'Allier pour les habitants de l'agglomération et, au-delà, pour un public extérieur contribuant ainsi à la stratégie d'attractivité régionale et au lien rural-urbain.
- organiser la diffusion des visiteurs sur l'ensemble du territoire et optimiser les retombées économiques.

Objectifs opérationnels :

- organiser les liaisons en privilégiant les déplacements doux à partir de (et vers) les gares du territoire.
- permettre la création de boucles et itinéraires à partir de (et vers) la voie verte, futur élément structurant de mobilité douce du Val d'Allier
- mettre en place les organisations et équipements nécessaires pour promouvoir la mobilité douce et assurer leur promotion.

Effets attendus :

On a réussi si :

- la fréquentation du Val d'Allier par les habitants du Grand Clermont progresse (réappropriation de la rivière et plus globalement du Val d'Allier).
- la fréquentation touristique augmente.
- les modes doux de déplacement sont utilisés par une part croissante d'habitants du territoire, de visiteurs et de touristes.
- le lien rural-urbain est renforcé par l'offre de mobilité proposée.

Descriptif des actions :

1. **création de circuits et cheminements incitant à la découverte du territoire**

- En préalable, un schéma d'organisation des liaisons douces sera réalisé.
- En fonction des résultats et des priorités de ce schéma, seront soutenus :
  - aménagement de boucles complémentaires piétons et cycles à la voie verte, permettant la découverte du Val d'Allier.
  - boucles de visite à partir des gares, accès des gares à la rivière.
  - création de liaisons douces transversales permettant de relier les sites touristiques et de loisirs entre eux, et avec la rivière Allier, afin de faciliter l'itinérance et la découverte du territoire et de favoriser la connexion entre l'Allier, la voie verte et les sites d'intérêt du Val d'Allier.

Une cohérence globale entre les équipements sera recherchée.

2. **aménagement et équipements facilitant l'accès à la rivière Allier pour tout public :**

- aménagement d'accès à la rivière, signalisation, accès aménagés pour tous les handicaps, etc.

3. **aménagements, équipements et services liés à la mobilité douce**

A titre d'exemple, pourront être soutenus :formation service qualité vélo pour les prestataires touristiques, parcs de vélos électriques, etc.

Bénéficiaires :

- communes
- EPCI et syndicats intercommunaux
- PETR du Pays du Grand Clermont
- associations
- acteurs privés

Dépenses éligibles :

- études, ingénierie.
- animation, fonctionnement.
- travaux d'aménagement.
- acquisition de matériels et de petits équipements.
- signalétique.
- communication/publications.

Critères de sélection des projets :

Le GAL privilégiera les projets conduits dans des dynamiques collectives et/ou partenariales, s'inscrivant dans une approche territoriale cohérente et une vision globale (intégration de l'ensemble des phases du projet du point de départ au point d'arrivée).
Les aménagements proposés seront cohérents avec les préconisations de l'étude opérationnelle d'aménagement de la voie verte (plan d'actions pour la mise en tourisme de l'itinéraire voie verte), respecteront l'environnement et s'intégreront parfaitement aux paysages du Val d'Allier.

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En €	442 000 €	308 480 €	84 320 €	49 200 €
En %	100%	70%	19 %	11 %

Taux de cofinancement FEADER moyen :

Taux maximum d'aide publique : entre 40 et 80% :

- un taux de 80% sera appliqué aux opérations transversales (boucles, itinéraires, aménagements d'accès).
- pour les prestataires privés, le taux maximum d'aides publiques sera de 40% sur le montant HT de dépenses éligibles.

Modalités spécifiques de financements :

Cette rubrique sera affinée par le comité de programmation, notamment dans le cadre de l'élaboration de règlements d'attribution précis.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
Les projets réalisés ont-ils permis d'augmenter la fréquentation en mode doux du territoire ?	Nombre d'équipements réalisés (circuits, liaisons douces, …).	Fréquentation des circuits et liaisons créés. Evolution de la fréquentation de la ligne de chemin de fer. Nombre d'utilisateurs des matériels mis à disposition. Augmentation des flux touristiques.

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR :

Les articulations seront à préciser dès la parution des documents d'application des fonds européens.
Le POI Loire (objectif 2 – action 6) prévoit le financement des itinérances douces permettant d'assurer « la continuité des itinéraires le long des vallées ligériennes » ; ce sera le cas de la voie verte le long de l'Allier qui figure parmi les quatre itinéraires prioritaires mentionnés dans le POI (V70 – « Allier à Vélo » de Langogne à Moulins.). Les actions financés dans cette fiche 4 se situent alors en parfaite complémentarité avec le POI Loire en permettant la réalisation d'itinéraires d'accès à la voie verte et de boucles afin de diffuser la fréquentation sur l'ensemble du territoire :

- La voie verte sera ainsi soutenue dans le cadre du POI FEDER Loire
- Les équipements directement « branchés » sur la voir verte (garages à vélo, aires de stationnement, etc.) pourront solliciter l'action 6 du POI Loire « développer des itinérances douces ». En revanche les équipements des voies permettant d'irriguer le territoire relèvent de LEADER.
- Les itinéraires inscrits au PDESI sont pris en charge par la mesure 7.5.1. aménagement voies vertes et itinéraires de randonnées du FEADER.

Les itinéraires d'envergure Massif Central pourront rechercher un financement dans le cadre du PO Massif Central.
Des complémentarités seront recherchées avec l'axe 8 du Plan de Développement Urbain Intégré (PDUI) de Clermont Communauté qui identifie le Val d'Allier comme espace emblématique que le PDUI valorisera par des actions d'accès en mode doux (schéma des pistes cyclables, schéma des itinéraires de randonnée sud de l'agglomération, aménagement de voies douces d'accès vers la rivière, etc.).

Cofinancements mobilisables :

Etat, Région, Département, EPCI, Communes, autofinancement privé.

Références au cadre réglementaire applicable :

- Règlement (UE) N°1407/2013 relatif aux aides « de minimis » dans le cadre d'un soutien aux opérateurs privés.

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Cette fiche correspond plus particulièrement à l'objectif 7 du Cadre stratégique commun : « Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles ».

Fiche 5 : Diffuser les retombées économiques sur le territoire en organisant les acteurs

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

A proximité immédiate de Clermont-Ferrand, le Val d'Allier, territoire rural et périurbain, est le lieu du desserrement urbain de l'agglomération. Ce desserrement induit des conséquences qui bousculent les équilibres de ce territoire et génèrent des enjeux forts, en particulier en matière économique. En effet, le nombre d'emplois locaux, bien que croissant grâce à l'économie présentielle, ne suffit pas à compenser la hausse de la population active totale et le déficit d'emplois sur le territoire lui-même se creuse.

La construction d'une offre d'activités permettant aux habitants de se réapproprier la rivière et participant à la construction d'une identité et d'une attractivité fortes se situe au cœur de la stratégie du GAL. Il importe en effet de doter le Val d'Allier d'une offre adaptée qui, tout en constituant un élément moteur de la stratégie, permette de créer et développer une activité économique ancrée dans le territoire et répondant à l'enjeu d'un meilleur équilibre emplois/actifs.

Le programme LEADER doit ainsi permettre de développer l'emploi local à travers la valorisation économique et/ou la mise en tourisme des ressources spécifiques au Val d'Allier, la structuration de l'offre de loisirs liés à l'eau, le développement des circuits courts, la création ou le développement d'activités en phase avec la stratégie.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- développer l'emploi sur le territoire et tendre vers un équilibre entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs.
- limiter les déplacements domicile-travail et réduire les nuisances liées aux migrations alternantes.

Objectifs opérationnels :

- organiser les acteurs pour une meilleure utilisation des ressources.
- organiser le territoire pour diffuser les retombées économiques sur l'ensemble du Val d'Allier.
- soutenir les projets de développement, de création d'emplois et d'activités fondés sur les ressources spécifiques et « identitaires » du Val d'Allier.

Effets attendus :

On a réussi si :

- des activités générant des retombées économiques sur le territoire sont développées.
- l'emploi augmente et l'écart emplois/actifs diminue.
- les acteurs se structurent à l'échelle du Val d'Allier.

Descriptif des actions :

5.1 Structuration des circuits courts

L'objectif est de renforcer la structuration des circuits courts afin de favoriser la consommation de proximité de productions locales. A titre d'exemple, les actions suivantes pourront être mise en œuvre :

- Outils de suivi du dynamisme agricole.
- Identification de la dynamique agricole du territoire, installations/transmissions, mise en place d'une ferme relais.
- Travail sur la restructuration foncière, les friches et le paysage.
- Animation des circuits de production et structuration de filière.
- Soutien aux circuits de distribution directe (par exemple points de vente collectif).

5.2 Mise en tourisme des ressources du territoire

- Etudes de faisabilité d'offre touristique.
- Investissements complémentaires dans les hébergements touristiques : matériels, mobiliers, petits aménagements d'intérieur (en fonction des objectifs du règlement d'attribution). Un règlement d'attribution précis sera rédigé par le comité de programmation (type d'hébergement, thématiques, équipements envisagés…), avec l'expertise du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne (CRDTA).
- Communication, promotion des acteurs touristiques publics et privés.
- Structuration de l'organisation touristique du territoire.

5.3 Structurer l'offre de loisirs du Val d'Allier

- activités de loisirs liées à la rivière (aménagement de postes de pêche, aménagement de plages, services, etc.).
- étude de faisabilité et d'opportunité d'un plan d'eau, bassin d'entrainement pour les sports nautique non motorisés.
- activités de loisirs complémentaires liées au Val d'Allier.

5.4 Proposer une offre de coworking

- espaces de travail partagé (coworking), support d'innovations technologiques et de création d'activités économiques en lien avec la stratégie (et en particulier les portes d'entrées du territoire). Ces espaces permettront de réunir et faire travailler ensemble des entreprises et individus qui s'intéressent à une même problématique et de favoriser ainsi les opportunités de collaboration.
- ils s'adresseront aussi aux acteurs de l'éducation à l'environnement (et de l'économie sociale et solidaire orientée développement durable d'une manière plus générale).

5.5 Développer la recherche et l'innovation, en lien avec la création d'activités liées à l'eau

- études et expérimentations locales.

Bénéficiaires :

- communes
- EPCI, syndicats intercommunaux, syndicats mixtes.
- PETR du Pays du Grand Clermont
- associations, offices de tourisme
- chambres consulaires
- porteurs de projets privés
- établissements de recherche et d'enseignement

Dépenses éligibles :

- études, assistance technique, ingénierie, expertise, audit.
- animation et frais de personnel liés à l'opération (ingénierie, formation, déplacement, etc.).
- frais de formation, outils de formation et de sensibilisation
- éditions et publications, outils de communication
- investissements, aménagements
- matériel et équipements

Critères de sélection des projets :

Un règlement d'attribution précis sera rédigé par le comité de programmation, après concertation avec les acteurs locaux et les partenaires. Les conclusions de l'étude stratégique de valorisation de la rivière Allier seront prises en compte.Le comité de programmation veillera également à la faisabilité économique des projets (une étude de faisabilité et un accompagnement technique seront nécessaires pour prétendre à une subvention LEADER).

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En €	1 583 250 €	1 080 800 €	318 450 €	184 000 €
En %	100%	65 %	20 %	15 %

Taux de cofinancement FEADER moyen :

Taux maximum d'aide publique : entre 40 et 80% :

- un taux de 80% sera appliqué aux opérations liées directement à l'appropriation de l'Allier et de ses ressources par les habitants, conformément à la stratégie du Val d'Allier, visant à s'appuyer en 1er lieu sur la réappropriation de la rivière par les habitants : cela concerne ainsi en particulier les points 1 et 3.
- un taux de 60% maximum sera appliqué aux opérations de recherche et aux actions touristiques.
- pour les prestataires privés (activités touristiques, de loisirs, vente directe), le taux maximum d'aides publiques sera de 40% sur le montant HT de dépenses éligibles.

Modalités spécifiques de financements :

Cette rubrique sera affinée par le comité de programmation, notamment dans le cadre de l'élaboration de règlements d'attribution précis ou d'appels à projet.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
L'offre en circuits courts s'est elle renforcée ?	Nombre d'actions circuits courts réalisées	Nombre de producteurs concernés Diversité des productions mises en marché
Les retombées touristiques sur le territoire sont-elles en augmentation ?	Nombre de projets de mise en tourisme des ressources Structuration touristique du territoire	Augmentation de la fréquentation touristique des principaux sites Nombre et qualité d'hébergements touristiques soutenus
L'offre de loisirs autour de la rivière est elle plus étoffée ? La rivière Allier est-elle mieux connue/appropriée des habitants et touristes ?	Nombre de projets loisirs soutenus	Fréquentation des sites et structures de loisirs liés à l'Allier
Des expérimentations ou recherches ont-elles été initiées autour de la création d'activité liée à l'eau sur le territoire ?	Nombre d'études ou d'expérimentations	Emergence de nouvelles pistes de création d'activités

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR :

Les articulations seront à préciser dès la parution des documents d'application des fonds européens.

- En matière de structuration de l'offre touristique, le POI bassin de la Loire s'engage uniquement sur des projets interrégionaux portés au niveau du bassin, en complémentarité avec le POI Massif central qui soutient l'émergence de pôles nature. LEADER interviendra sur les projets plus locaux.
- En matière d'investissement dans les hébergements touristiques, complémentarité avec la sous-mesure 7.5.2 du FEADER hors LEADER.
- Des complémentarités seront également recherchées avec l'axe 8 du Plan de Développement Urbain Intégré (PDUI) de Clermont communauté, qui identifie le Val d'Allier comme espace emblématique que le PDUI valorisera par des actions touristiques.

Cofinancements mobilisables :

- Région (aide au développement d'une offre touristique de qualité, innovante et identitaire, études d'aménagement touristique, FIAD, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et hébergements atypiques, gîte d'étape et de séjour, etc.),
- Département (études agricoles et forestières, soutien à la restructuration foncière, fonds d'ingénierie touristique, création de gîtes ruraux, chambres et tables d'hôtes, etc.)
- EPCI, autofinancement public et privé

Références au cadre réglementaire applicable :

Régime des minimis : Référence réglementaire : règlement UE n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis.

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Cette fiche fait prioritairement référence à l'objectif 8 du cadre stratégique commun « Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre » ainsi qu'à l'objectif 3 « Renforcer la compétitivité des PME, de l'agriculture, de la pêche ».

AXE 3 : OUVRIR LE TERRITOIRE SUR L'EXTÉRIEUR

Fiche 6 : Rechercher la cohérence sur l'ensemble de la rivière Allier et développer les liens avec d'autres territoires européens dans la cadre de la coopération

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

La coopération est l'une des spécificités du programme LEADER. Dans le cas du projet de développement territorial porté par le Pays du Grand Clermont sur le Val d'Allier, la coopération est perçue comme une plus-value importante, et ce à deux niveaux :

- une stratégie qui s'appuie sur la rivière Allier pour promouvoir le développement de l'ensemble du Val d'Allier, tout en s'inscrivant dans la perspective de contribuer à répondre aux défis régionaux ne peut faire abstraction de l'amont et de l'aval de la rivière. De sa source à sa confluence avec la Loire au Bec d'Allier, la rivière traverse des territoires qu'elle marque fortement de son empreinte. Parmi ces territoires, certains (pas tous) ont déjà plus ou moins pris en compte l'Allier dans leurs stratégies de développement et la recherche d'une mutualisation de certaines actions (communication, publications, etc.) s'avère indispensable afin de garantir la cohérence globale et de construire une image et un « produit » forts.

  Par ailleurs, un axe important de la stratégie du Grand Clermont pour le Val d'Allier repose sur le projet de voie verte qui devra, pour trouver tout son sens, être directement reliée à des itinéraires cyclables plus importants tel l'Eurovéloroute n°6.

  Ces éléments fondent la nécessaire coopération « interterritoriale » que le Grand Clermont doit engager avec des territoires situés le long de la rivière et engagés, eux aussi, dans une stratégie de valorisation de l'Allier.

- s'agissant d'un programme européen de développement rural, la coopération souhaitée est également, et avant tout, européenne. Une réflexion conduite dans la cadre de la préparation de la candidature du Grand Clermont au programme LEADER a permis d'identifier les relations déjà engagées entre le territoire du Val d'Allier et d'autres territoires européens. Il existe en effet plusieurs jumelages entre communes, ainsi que des relations établies à l'aide d'autres programmes européens tels qu'ERASMUS+. Des représentants de territoires italiens (Val d'Aoste) et hongrois sont venus, à l'initiative de la Région Auvergne, rencontrer les élus locaux du Val d'Allier, quelques années auparavant, pour échanger sur les questions liées aux rivières sauvages. L'expérience du territoire en matière de coopération reste cependant faible mais les volontés exprimées sont fortes d'inscrire la coopération comme un axe important du programme, apportant une réelle plus-value à la stratégie. Plusieurs thèmes seront privilégiés sans toutefois être exhaustifs de façon à ne pas limiter le champ des possibles si des opportunités intéressantes apparaissaient. Ces thèmes sont avant tout liés aux rivières sauvages d'Europe, à leur valorisation écologique, culturelle, touristique et économique ainsi qu'aux problématiques qu'elles rencontrent. Parmi les sujets abordés, et qui devront faire l'objet de précisions, il a été recensé :
  - les équipements structurants de valorisation de la rivière ou de zones humides (avec l'Ecopôle pour le Val d'Allier).
  - comment les oiseaux et l'ornithologie peuvent-ils être facteurs de développement d'un territoire rural ? Une coopération avec un territoire d'origine des oiseaux migrateurs présents sur les bords de l'Allier peut être pertinente.
  - les plantes invasives : comme leur nom l'indique, ces plantes n'ont pas de frontières et les problématiques qu'elles génèrent sont communes à de nombreuses régions européennes.
  - etc.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- donner une cohérence à la stratégie du GAL en l'articulant avec celles des territoires situés en amont et aval sur le cours de la rivière Allier.
- ouvrir le territoire sur l'extérieur, lui donner une plus grande visibilité par la dimension européenne. La coopération doit, en appui à la stratégie du GAL, permettre de mieux contribuer à l'attractivité de l'Auvergne (« réussir l'ambition de l'attractivité ». La coopération européenne permet aussi au territoire de se découvrir

et de se valoriser à travers le regard de l'autre. En ce sens, outre les apports en termes de pratiques et d'innovation, la coopération européenne joue un rôle majeur dans le processus de réappropriation de la rivière et du Val d'Allier par ses habitants.

Objectifs opérationnels :

- relier « physiquement » le Val d'Allier à l'aval et à l'amont de manière à permettre une continuité dans les équipements et l'offre de loisirs et de découverte.
- mettre en place des outils de promotion et de communication communs ou a minima construits en cohérence d'amont en aval.
- construire, sur la base d'une première et nécessaire étape d'échanges et d'interconnaissance, des projets communs à l'échelle européenne permettant de tirer parti des expériences de différents territoires
- valoriser et diffuser les résultats des actions de coopération au sein du territoire

Effets attendus :

On a réussi si :

- des produits de communication communs ou coordonnés ont été mis en place.
- des échanges entre les territoires traversés par l'Allier sont organisés.
- la dimension européenne devient un réflexe dans l'action des acteurs locaux.
- des projets concrets sont mis en place au-delà du seul échange d'expériences.
- les projets de coopération apporte une plus value aux projets locaux.

Descriptif des actions :

Dès l'engagement du programme, le GAL s'attachera à promouvoir la coopération au sein du territoire en recherchant l'adhésion des acteurs locaux. Une stratégie de communication adaptée et ciblée sera mise en place, en amont, afin d'intéresser les habitants et, en aval, afin de capitaliser sur les expériences conduites et de permettre leur diffusion.

1. **coopération interterritoriale**

- information, formation, communication.
- échanges d'expériences, rencontres et visites.
- conception et mise en place de produits communs.

2. **coopération européenne.**

- information, formation, communication.
- échanges d'expériences, rencontres et visites.
- conception et mise en place d'actions communes ou conjointes.

Bénéficiaires :

- PETR du Grand Clermont.
- communes, EPCI, syndicats intercommunaux.
- associations, offices de tourisme.

Dépenses éligibles :

- études et ingénierie.
- éditions et publications, expositions.
- séminaires, visites d'étude, déplacements et hébergement.
- formation.
- outils d'information et de communication.
- investissements liés à la concrétisation de projets européens communs (concernant la coopération interterritoriale, les investissements relèveront des autres fiches).
- etc.

Critères de sélection des projets :

Les projets de coopération devront être intimement liés à la stratégie du GAL et permettre de lui apporter une réelle plus-value.
Ils associeront l'ensemble des partenaires locaux concernés et s'attacheront à créer des synergies entre les différentes composantes du Val d'Allier.
Ils devront prévoir les moyens de leur évaluation et la capitalisation de leurs résultats.

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En €	200 000 €	160 000 €	40 000 €	
En %	100%	80%	20%	

Taux de cofinancement FEADER moyen :

80%

Modalités spécifiques de financements :

Lien avec la stratégie LEADER.
Opérations démonstratives, innovantes, nouveaux partenariats.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
La coopération a-t-elle permis de renforcer les partenariats avec d'autres territoires ?	Nombre de projets de coopération	Nombre de territoires concernés Pérennité des partenariats envisagée au-delà de LEADER
La coopération a-t-elle permis de créer de nouveaux projets avec d'autres territoires ?	Nombre de projets de coopération	Nature des projets de coopération
La coopération est-elle partagée sur le territoire ?	Implication des membres du comité de programmation et du GAL, acteurs du territoire	Nombre de participants selon leur fonction (élus, représentants associatifs, techniciens…) Nombre d'articles de presse Emergence de projets de coopération hors LEADER

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR

Cofinancements mobilisables :

- Région (projets transnationaux)
- Département
- Grand Clermont
- Autofinancement privé et public

Références au cadre réglementaire applicable

AXE TRANSVERSAL : PILOTER LE PROGRAMME

Fiche 7 : Piloter efficacement le programme LEADER

Contexte au regard de la stratégie et des enjeux :

Territoire de projet, le Grand Clermont bénéficie d'une expérience solide en matière d'animation d'acteurs et d'appui à l'émergence de projets ainsi que de gestion de procédures.

Le pilotage du programme LEADER nécessitera néanmoins une animation dédiée, qui permette de conduire les missions spécifiques à cette procédure (animation du partenariat public-privé, mise en réseau, communication, coopération, etc.). Une mission de gestion sera également nécessaire, pour mettre en œuvre efficacement le programme LEADER (accompagnement des porteurs de projet, articulation avec les co-financeurs, engagement juridique, demande de mise en paiement, certificat de service fait, etc.).

Cette ingénierie, dédiée à LEADER, pourra s'appuyer sur l'ingénierie mobilisée dans le cadre de LEADER à travers l'équipe technique du Grand Clermont en particulier ainsi qu'à travers la constitution d'un comité technique réunissant les chargés de mission des EPCI et des structures partenaires.

Des actions de communication seront prévues, tout au long du programme, afin de garantir sa bonne connaissance auprès des maîtres d'ouvrage mais également d'assurer la visibilité des opérations soutenues.

Une évaluation en continu sera également réalisée afin d'adapter au mieux le programme aux besoins du territoire et de rester en conformité avec la stratégie locale de développement.

Objectifs stratégiques et opérationnels :

Objectifs stratégiques :

- Permettre au Groupe d'Action Locale de mettre en œuvre efficacement le programme d'actions, en conformité avec les objectifs et la stratégie définis dans le projet LEADER.

Objectifs opérationnels :

- Faire connaître le programme LEADER et ses réalisation, informer et mettre en réseau les bénéficiaires potentiels.
- Coordonner, animer et gérer le programme (sur le plan administratif et financier).
- Évaluer le programme LEADER en continu et opérer les ajustements si nécessaire.

Effets attendus :

On a réussi si :

- Le programme européen LEADER est connu sur le territoire,
- le travail en réseau s'intensifie,
- les projets identifiés dans le cadre de la candidature voient le jour,
- l'intégralité de l'enveloppe FEADER est consommée,
- les fondamentaux et principes de LEADER sont respectés.

Descriptif des actions :

7.1 Communication, information des bénéficiaires potentiels, mise en réseau :

Le GAL mettra en place une stratégie de communication en continu autour du programme, différenciée en fonction des cibles (porteurs de projet potentiels, relais…) et intégrant les différentes périodes de la vie du programme (lancement, mi-parcours, valorisation des résultats).
Différents outils pourront être mis en place (plaquette de communication, site Internet et réseaux sociaux, formations, réunions d'information, visites, dossiers de presse, etc.).

7.2 Coordination, animation et gestion du programme :

Une cellule LEADER spécifique sera constituée, au sein de l'équipe du Grand Clermont, reposant sur 2,5 Equivalent Temps Plein (ETP) répartis de la manière suivante :

- 1 ETP dédié à l'animation du programme LEADER

- 0,5 ETP dédiés à la coordination générale du programme, à son intégration aux autres stratégies, démarches et programmes existants ou à venir et à l'appui à l'animation
- 1 ETP consacré à la gestion du programme.

7.3 Evaluation du programme :

Le GAL souhaite conduire une évaluation en continu du programme reposant sur la constitution d'un groupe évaluation-communication issu du comité de programmation et l'alimentation au fil de l'eau d'un outil d'évaluation constitué dès le lancement du programme.

Deux temps forts dédiés à l'évaluation seront mis en œuvre avec le recours à un prestataire extérieur, garant d'objectivité dans l'analyse et de prise de recul sur les réalisations : une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

Bénéficiaires :

- PETR du Grand Clermont

Dépenses éligibles :

- Animation (salaires et charges),
- Frais de déplacements et d'hébergements (notamment frais liés à la participation aux réseaux),
- Frais de formation de l'équipe technique LEADER et du comité de programmation,
- Frais de fonctionnements liés à l'animation, la communication et l'évaluation (téléphone, mailings, frais d'envoi, photocopie, acquisition de matériel informatique…)
- Frais de prestataires (bureaux d'études),
- Frais de conception, de réalisation et d'éditions de documents de communication (papier et numérique),
- Frais de diffusion.
- Petits investissements (matériel, logiciel).

Critères de sélection des projets :

Cohérence avec les fondamentaux LEADER et la stratégie du GAL.

Plan de financement :

	Coût total	Dépenses publiques		participations privée ou autofinancement privé
		FEADER	Contributions nationales	
En €	760 000 €	608 000 €	152 000 €	
En %	100%	80%	20%	

Taux de cofinancement FEADER moyen :

80%

Modalités spécifiques de financements :

Aucune.

Questions évaluatives et indicateurs de réalisation et de résultat :

Questions évaluatives	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
- Le programme européen LEADER est-il connu sur le territoire ? - Le travail en réseau s'est-il intensifié ? - L'intégralité de l'enveloppe FEADER est-elle consommée ?	Communication sur LEADER, information et mise en réseau des bénéficiaires potentiels. Coordination, animation et gestion du programme. Évaluation du programme LEADER.	- Nombre d'actions de communication réalisées. - Nombre de visites du la page internet. - Nombre de réunions de concertation. - Nombre de projets accompagnés par LEADER. - Taux de programmation du programme

Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR :

Cofinancements mobilisables :

PETR du Grand Clermont
EPCI

Références au cadre réglementaire applicable :

Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural :

Cette fiche action répond à l'objectif 11 du cadre stratégique commun : renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

QUATRIÈME PARTIE : LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Les cofinancements affichés dans le tableau suivant sont donnés à titre indicatifs : en effet, ils seront à affiner lors du conventionnement.

	Contributions publiques envisagées					FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER	Taux d'aide publique maximum
	Région	Département	Etat	Communes et EPCI	Autres	Leader			
Fiche 1 : Faire émerger des pôles d'attractivité sur la voie verte, portes d'entrée sur le territoire	- €	- €	- €	486 600 €	- €	**1 946 400 €**	2 433 000 €	80 %	100 %
Fiche 2 : Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine	99 675 €	57 375 €	64 750 €	387 750 €	- €	**1 525 700 €**	2 135 250 €	71 %	100 %
Fiche 3 : Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématisée et une communication ciblée	15 020 €	15 020 €	- €	252 840 €	- €	**921 320 €**	1 204 200 €	77 %	100 %
Fiche action 4 : Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce	- €	- €	- €	84 320 €	- €	**308 480 €**	392 800 €	79 %	100 %
Fiche 5 : Diffuser les retombées économiques sur le territoire en organisant les acteurs	65 000 €	35 000 €	- €	220 450 €	- €	**1 080 800 €**	1 399 250 €	77 %	100 %
Fiche 6 : Rechercher la cohérence sur l'ensemble de la rivière Allier et développer les liens avec d'autres territoires européens dans la cadre de la coopération	- €	- €	- €	40 000 €	- €	**160 000 €**	200 000 €	80 %	100 %
Fiche 7 : Pilotage du programme	- €	- €	- €	152 000 €	- €	**608 000 €**	760 000 €	80 %	100 %
TOTAL	179 695 €	107 395 €	64 750 €	1 632 960 €	- €	6 550 700 €	8 524 500 €	**77 %**	**100 %**

CINQUIÈME PARTIE : LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

1. UNE INGENIERIE MOBILISEE AUTOUR DE LEADER

Le Pays du Grand Clermont assurera l'animation, la gestion et le suivi des dossiers LEADER, ainsi que la cohérence de la mise en œuvre du programme LEADER.
Pour cela, le Grand Clermont s'appuiera sur :

- **une ingénierie dédiée à LEADER** : un animateur et un gestionnaire constitueront une cellule dédiée à LEADER, garante de la prise en compte des spécificités du programme. Les chargés de mission thématique du Grand Clermont viendront également appuyer la cellule LEADER pour l'animation et la détection de projets en lien avec leur mission. Au total, 2,5 ETP seront consacrés exclusivement au programme LEADER.
- **une ingénierie mobilisée autour de LEADER**, pour faciliter les relais sur le territoire : chargés de mission des EPCI et techniciens des structures partenaires, mobilisés à travers un comité technique. Une formation spécifique de ces relais sera organisée en début de programme (stratégie, programme d'action, spécificités de LEADER, liens avec les autres dispositifs financiers et autres fonds mobilisables…).

L'**animation** dédiée à LEADER, reposant sur 1 ETP, recouvre les missions suivantes :

- la mise en œuvre et le suivi des actions du programme en veillant au respect de la stratégie LEADER et à l'articulation du programme avec les autres dispositifs nationaux
- l'appui aux porteurs de projets
- l'aide au montage des dossiers
- l'orientation des porteurs de projets vers d'autres sources de financement possibles
- la préparation et l'animation du GAL et des comités de programmation ainsi que des comités techniques
- le montage des partenariats avec d'autres territoires nationaux ou européens
- la participation aux réseaux ruraux régionaux ou nationaux
- la communication sur le programme
- la mise en œuvre de la stratégie d'évaluation du programme « au fil de l'eau ».

Un temps de 0,5 ETP de **coordination** permettra d'assurer la transversalité au sein du Grand Clermont et le lien avec les autres procédures, démarches et projets portés à l'échelle du territoire. Il apportera également un appui à l'animation du programme.

Un **gestionnaire** sera chargé du suivi administratif, financier et juridique du programme (1 ETP) :

- co-animation du GAL et des comités de programmation,
- aide au montage administratif et juridique des dossiers,
- saisie des dossiers sur OSIRIS,
- accompagnement des porteurs de projets à la mise en paiement,
- suivi de la programmation financière, réponse aux contrôles.

2. UN SUIVI RIGOUREUX

Un outil de suivi dédié au programme LEADER sera construit. A cette fin, seront identifiées dès le lancement du programme les données recueillies pour chaque opération qui alimenteront au fil de l'eau la base de données : nature du maître d'ouvrage, localisation de l'opération, thématique de l'opération, coût total de l'opération, etc. Cet outil de suivi permettra notamment de présenter régulièrement l'avancée du programme au comité de programmation, et d'alimenter l'évaluation en continu du programme.

La cellule technique LEADER produira également un rapport d'activité annuel, amendé par le comité de programmation et présenté lors de la réunion annuelle du GAL. Ce rapport permettra de mesurer annuellement les avancées de la stratégie du GAL, et les orientations à privilégier sur les années suivantes. Ce rapport sera également présenté en Comité Syndical du Grand Clermont.

En outre, le territoire s'inscrira résolument dans les réseaux ruraux, particulièrement important pour un nouveau GAL. La participation des membres du comité de programmation à ces réseaux sera encouragée.

3. UNE EVALUATION EN CONTINU

Afin de suivre au plus près les impacts de cette stratégie et d'étudier les possibilités de sa diffusion sur l'ensemble de l'axe Allier du Grand Clermont, une évaluation en continu sera réalisée. Le Grand Clermont souhaite faire de l'évaluation un **outil de gestion et de dynamisation au quotidien** grâce à une évaluation en continu et deux temps forts, évaluation intermédiaire et évaluation finale.

Evaluation au fil de l'eau :

Elle s'appuiera sur la constitution d'un groupe « évaluation-communication », issu du comité de programmation et réuni deux fois par an, chargé de suivre la mise en œuvre du programme et de formuler des propositions d'amélioration du programme (contenu, fonctionnement…).

Afin d'alimenter l'évaluation au fil de l'eau, un outil de suivi sera construit dès le début du programme et sera alimenté tout au long de la programmation par trois niveaux :
- la cellule technique LEADER,
- les membres du groupe évaluation,
- les bénéficiaires.

Sous forme de tableau d'évaluation, cet outil comportera des questions évaluatives répondant à plusieurs échelles de préoccupations interdépendantes : principes LEADER, stratégie du GAL et principes régionaux. Des critères seront définis afin de répondre à ces questions évaluatives : critères objectivement vérifiables et sources de collecte (enquête auprès des bénéficiaires, relevés sur site, etc.).

Intermédiaire :

Le GAL réalisera à mi parcours une évaluation intermédiaire qui pourra être conduite en collaboration avec un autre GAL de la Région afin d'apporter un « regard croisé » et un échange de bonnes pratiques. Le GAL pourra s'adjoindre l'appui extérieur d'un prestataire extérieur qui, à partir des travaux du groupe évaluation /communication, objectivera et partagera les résultats afin d'envisager collectivement les améliorations à apporter au programme, tant en termes de mise en œuvre que de contenu.

Finale :

Une évaluation finale sera réalisée, appuyée par un prestataire extérieur. Elle permettra de tirer les enseignements de la mise en œuvre de LEADER sur le territoire, d'envisager collectivement les suite à donner au programme, tant en termes de mise en œuvre que de contenu.
Le territoire retenu pour LEADER étant le laboratoire d'une stratégie pouvant être menée à une échelle plus large, les modalités de diffusion de cette stratégie à l'ensemble de l'axe Val d'Allier seront en particulier étudiées.

4. UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION

Dès le démarrage du programme, une **stratégie de communication** sera définie avec pour objectif de :
- informer et présenter le projet et le programme LEADER aux élus du territoire et aux bénéficiaires potentiels,
- valoriser les opérations exemplaires et les dynamiques initiées dans le cadre de LEADER,

- faire connaitre et sensibiliser la population au rôle et à l'action de l'Europe, en particulier sur les territoires ruraux à travers LEADER. En effet, l'objectif est de faire connaître la stratégie globale du territoire et les opérations soutenues mais également d'associer, de manière plus concrète, les habitants à la construction européenne et au projet stratégique «Europe 2020».

Cette stratégie de communication sera **différenciée en fonction des publics cibles** (bénéficiaires, élus, relais, etc.), et de la période de vie du programme (lancement, mise en œuvre, clôture). L'objectif est de maintenir une communication régulière qui ne soit pas concentrée uniquement sur la période de lancement du programme.
Plusieurs outils spécifiques et actions de communication seront mis en place :

- un onglet spécifique LEADER sera créé sur le site Internet du Grand Clermont, ainsi qu'un lien sur les pages des sites des communautés de communes. Des informations seront également régulièrement publiées sur la page Facebook du Grand Clermont.
- un site Internet dédié à LEADER pourra également être créé : il permettra de valoriser en continu les opérations soutenues et de faire le lien avec les appels à projet lancés par le GAL. Un intranet pourra être prévu pour les membres du comité de programmation afin de favoriser la diffusion numérique des éléments nécessaires au suivi du programme (fiches de présentation des projets, éléments de bilan…)
- des consultations citoyennes seront organisées par le biais de questionnaires par internet portant notamment sur la connaissance et la communication autour du programme LEADER
- des plaquettes d'information et de présentation ainsi qu'un guide à l'usage du porteur de projet seront publiés.
- le Grand Clermont veillera à maintenir une relation presse soutenue tout au long du programme (organisation de points presse autour du bilan annuel, communication autour des projets de coopération, information sur les appels à projet, etc.).

Des actions d'information et de sensibilisation seront organisées :

- formation en début de programme des membres du comité de programmation et du comité technique, rencontres avec d'autres GAL.
- présentation annuelle des avancées de LEADER, programme structurant pour l'ensemble du territoire du Grand Clermont, aux élus du PETR (Conseil Syndical et commissions concernées).
- présentation du programme dans chaque EPCI car le relais effectué par les communautés de communes auprès des bénéficiaires potentiels sera essentiel. Aussi, sera organisée tous les ans une réunion dans chaque conseil communautaire qui aura pour objet de présenter les objectifs de LEADER, son avancement et de valoriser les principales réalisations. Ce temps sera également l'occasion d'un échange avec les intercommunalités sur les projets potentiels et besoins du territoire.
- A la demande, le programme LEADER pourra être présenté à d'autres acteurs du territoire : communes, associations, porteurs de projets privés, etc.
- participation active au réseau rural à différentes échelles (régionale, nationale, européenne).

ANNEXES

Annexe 1 : Délibération des communautés de communes

Annexe 2 : Délibération du Grand Clermont

Annexe 3 : Liste des communes du périmètre LEADER

Annexe 4 : Liste des participants aux séminaires de concertation LEADER

Annexe 5 : Le Val d'Allier dans le SCOT du Grand Clermont

ANNEXE 1 : DELIBERATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Communauté de communes Mur-ès-Allier

Envoyé en préfecture le 10/12/2014
Reçu en préfecture le 10/12/2014
Affiché le 12/12/2014

MUR-ÈS-ALLIER
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille quatorze le neuf décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Pérignat-ès-Allier, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 4 décembre 2014

Nombre de conseillers :
- En exercice : 23
- Présents : 21
- Votants : 23

Présents : Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Guy MAILLARD - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR – René LEMERLE - Marie-Thérese THEVENET - Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL – Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG - Amandine PENDINO – François RUDEL – (Mezel) – Jean-Pierre BUCHE – Marie-Jo GRIFFON - Colette HENRION – Bernard LEON (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Monique POUMARAT (Mezel) – Fabienne POUPENEY (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Fabienne POUPENEY à Jean-Pierre BUCHE – Monique POUMARAT à François RUDEL.

N°65 -2014 - OBJET : ***Participation à la candidature LEADER du Grand Clermont***

Monsieur le Président rappelle que LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Pour la période 2014-2020, cette méthode a été élargie par l'Union Européenne sous le nom de DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) applicable à tous les Fonds (dont le FEDER et le FSE) pour les Etats Membres et les Autorités de Gestion qui le souhaitent.

Le Pays du Grand-Clermont souhaite candidater pour bénéficier de ce fonds en qualité de GAL (Groupes d'Action Locale). Un GAL constitue un territoire sélectionné pour mettre en œuvre le LEADER.

L'objectif du LEADER est de soutenir des projets contribuant à une stratégie locale multisectorielle élaborée sur la base du potentiel et des besoins du territoire rural.

En voici les principes fondamentaux :
- la définition d'un territoire rural identifié à une échelle pertinente présentant une masse critique,
- l'élaboration d'une stratégie multisectorielle et intégrée de développement faisant suite à une analyse partagée des objectifs de développement du territoire, sur la base d'une analyse des forces et contraintes du territoire,
- la constitution d'un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL)
- la nécessité d'intégrer des aspects innovants pour le contexte local ainsi que la mise en réseau des acteurs et la coopération entre territoires à l'intérieur de l'Etat membre (coopération interterritoriale) ou avec des territoires d'autres Etats Membres ou de Pays Tiers (coopération transnationale).
- une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.

Le Grand-Clermont est, pour cet appel à projet, candidat pour la première année. A ce titre, il propose de retenir comme stratégie « le développement du Val d'Allier » qui concernerait, à l'échelle du pays, les communautés suivantes : Mur-es-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté.

Envoyé en préfecture le 10/12/2014
Reçu en préfecture le 10/12/2014
Affiché le 12/12/2014

Compte tenu de la stratégie proposée par le Grand-Clermont,

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires :

- **DE VALIDER** la participation active de Mur-ès-Allier à l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2014-2020 portée par le Grand-Clermont.
- **DE L'AUTORISER** à engager toutes les démarches nécessaires au dossier de candidature.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré à Pérignat-ès-Allier les mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Président,

Gilles VOLDOIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MUR ès ALLIER - PUY DE DÔME

GERGOVIE VAL D'ALLIER
communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Participation à la candidature LEADER du Grand Clermont

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept du mois de Novembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du Président, Yves FAFOURNOUX.

Nombre de conseillers :

En exercice	**35**
Présents	**29**
Votants	**33**

Date de convocation : le 21 Novembre 2014

Présents : M. BARIDON Jean, Mme BERTOLOTTO Marianne, M.BORDIER Jean Marc, Mmes BOUCHUT Martine, BRUNET Marie Hélène, CAMUS Josette, MM. CHABRILLAT Pierre, CHAPUT Christophe, DEGEORGES Patrick, DEMERE Jean François, Mme DUBIEN Stéphanie, M. FAFOURNOUX Yves, Mme GILBERTAS Cécile, MM. GUELON Dominique, GUELON René, Mme HEALY Bénédicte, M.JOURDE Daniel, MAUBROU Emmanuel, PALASSE Bernard, PETEL Gilles, Mme PHAM Catherine, M.PIGOT Pascal, Mme RIOUCORT Sandra, M. ROCHE Jean Claude, Mmes ROUX Nicole, SOUCHAL Catherine, SERRE Annie, TROQUET Bernadette, M. VIALAT Gérard.

Absents: Chantal FAVRE MOULIN a donné pouvoir à Gilles PETEL, Hélène FEDERSPIEL a donné pouvoir à Annie SERRE, Thierry JULIEN, Alain LAGRU, Magali LEWICKI a donné pouvoir à Dominique GUELON, Joëlle PFEIFFER a donné pouvoir à Yves FAFOURNOUX.

Secrétaire de séance : Jean François DEMERE

Dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union Européenne, LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales, au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Pour la période 2014-2020, cette méthode a été élargie sous le nom de DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) applicable à tous les Fonds (dont le FEDER et le FSE) pour les Etats membres et les Autorités de Gestion qui le souhaitent.

Le Pays du grand Clermont souhaite candidater pour bénéficier de ce Fonds en qualité de GAL (Groupe d'Action Locale). Un GAL constitue un territoire sélectionné pour mettre en œuvre le LEADER.

L'objectif du LEADER est de soutenir des projets contribuant à une stratégie locale multisectorielle élaborée sur la base du potentiel et des besoins d'un territoire rural et périurbain.

En voici les principes fondamentaux :

- la définition d'un territoire rural et périurbain identifié à une échelle pertinente présentant une masse critique,

GERGOVIE VAL d'ALLIER Communauté – Conseil communautaire du 27 Novembre 2014
Registre des délibérations – n° 14-96

Accusé de réception en préfecture
063-246300933-20141127-DE-14-096-DE
Date de télétransmission : 28/11/2014
Date de réception préfecture : 28/11/2014

- l'élaboration d'une stratégie multisectorielle et intégrée de développement faisant suite à une analyse partagée des objectifs de développement du territoire, sur la base d'une analyse des forces et contraintes du territoire,
- la constitution d'un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL)
- la nécessité d'intégrer des aspects innovants pour le contexte local ainsi que la mise en réseau des acteurs et la coopération entre territoires à l'intérieur de l'Etat membre (coopération interterritoriale) ou avec des territoires d'autres Etats Membres ou de Pays Tiers (coopération transnationale).
- une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.

Le Grand-Clermont est, pour cet appel à projet, candidat pour la première année. A ce titre, il propose de retenir comme stratégie « le développement du Val d'Allier » qui concernerait, à l'échelle du pays, les communautés suivantes : Mur-es-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté.

Compte tenu de la stratégie proposée par le Grand-Clermont,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- DECIDE-

- **De valider la participation active Gergovie Val d'Allier Communauté à l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2014-2020 portée par le Grand-Clermont.**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires au dossier de candidature.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre Monton
Le 28 Novembre 2014

Le Président,

GERGOVIE VAL D'ALLIER
Yves FAFOURNOUX
Communauté

Allier Comté Communauté

REPUBLIQUE FRANCAISE
-
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

N°105/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 4 NOVEMBRE 2014

Conseillers communautaires en exercice : 27
Présents : 23
Procuration : 0
Excusés : 4
Ayant pris part au vote : 23

Date de la convocation :
28 octobre 2014

L'an deux mille quatorze à 19 heures 30, le quatre novembre, le Conseil Communautaire d'Allier Comté Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Pignols, sous la présidence de Monsieur Gilles PAULET.

PRÉSENTS : Monsieur François TRONEL - Monsieur Jean-Yves COSTE (Busséol) - Monsieur Philippe CHOUVY - Monsieur Jean-Pierre BAYOL (Laps) - Madame Michèle BROUSSE - Monsieur Patrick DELTOUR - Monsieur Bernard LOUBARESSE (Manglieu) - Monsieur Christophe GEORGES - Madame Sylvie SORSTEIN (Pignols) - Monsieur Bernard SAVAJOL - Madame Dominique POLNY - Monsieur Alexandre PAGES (Sallèdes) - Monsieur Jean-Claude ARESTE - Monsieur Roland BLANCHET - Monsieur Antoine DESFORGES - Madame Valérie DUPOUYET-BOURDUGE - Madame Cécile DURAND - Monsieur Michel LONJON - Monsieur Gilles PAULET - Madame Danielle VASSON (Vic-le-Comte) - Monsieur Yves PRADIER - Monsieur Régis DARROT - Madame Claude MACCHABÉE (Yronde-et-Buron).

EXCUSÉS:
Monsieur Michel GATIGNOL (Laps) - Madame Patricia CHAPUT - Madame Catherine FROMAGE - Monsieur Jacques ROUSSEL (Vic-le-Comte).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Yves PRADIER.

DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION À LA CANDIDATURE LEADER DU GRAND-CLERMONT

Monsieur le Président rappelle que LEADER est un acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale ». Il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune au travers du Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Pour la période 2014-2020, cette méthode a été élargie par l'Union Européenne sous le nom de DLAL (Développement Local mené par les Acteurs Locaux) applicable à tous les Fonds (dont le FEDER et le FSE) pour les Etats Membres et les Autorités de Gestion qui le souhaitent.

Le Pays du Grand-Clermont souhaite candidater pour bénéficier de ce fonds en qualité de GAL (Groupes d'Action Locale). Un GAL constitue un territoire sélectionné pour mettre en œuvre le LEADER.

L'objectif du LEADER est de soutenir des projets contribuant à une stratégie locale multisectorielle élaborée sur la base du potentiel et des besoins du territoire rural.

En voici les principes fondamentaux :

- la définition d'un territoire rural identifié à une échelle pertinente présentant une masse critique,
- l'élaboration d'une stratégie multisectorielle et intégrée de développement faisant suite à une analyse partagée des objectifs de développement du territoire, sur la base d'une analyse des forces et contraintes du territoire,
- la constitution d'un partenariat local public-privé chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie de développement et rassemblé au sein du groupe d'action locale (GAL)
- la nécessité d'intégrer des aspects innovants pour le contexte local ainsi que la mise en réseau des acteurs et la coopération entre territoires à l'intérieur de l'Etat membre (coopération interterritoriale) ou avec des territoires d'autres Etats Membres ou de Pays Tiers (coopération transnationale).
- une approche ascendante : le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie.

Siège social : 16, Boulevard de Beussat - 63270 VIC-LE-COMTE
☏ 04.73.77.92.79 🖷 04.73.77.97.38 – E-Mail : contact@alliercomte.fr

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée communautaire que jusqu'à présent, Allier Comté Communauté avait bénéficié de fonds LEADER via le PNR Livradois Forez. Toutefois le Grand-Clermont est, pour cet appel à projet, candidat pour la première année. A ce titre, il propose de retenir comme stratégie « le développement du Val d'Allier » qui concernerait, à l'échelle du pays, les communautés suivantes : Mur-es-Allier, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté.

Compte tenu de la stratégie proposée par le Grand-Clermont,

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires :

- **DE VALIDER** la participation active d'Allier Comté Communauté à l'élaboration de la candidature au programme LEADER 2014-2020 portée par le Grand-Clermont.
- **DE L'AUTORISER** à engager toutes les démarches nécessaires au dossier de candidature.
- **DE NE PAS PARTICIPER** à l'élaboration de la candidature avec le PNR Livradois Forez.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,
Gilles PAULET

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
12 NOV. 2014
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Siège social : 16, Boulevard de Beussat - 63270 VIC-LE-COMTE
☏ 04.73.77.92.79 🖷 04.73.77.97.38 – E-Mail : contact@alliercomte.fr

ANNEXE 2 : DELIBERATION DU GRAND CLERMONT

Délibération n°404
CANDIDATURE LEADER
SUR LE VAL D'ALLIER

Réunion du Comité Syndical du 15 janvier 2015

Convoqué le huit janvier deux mille quinze, le Comité syndical s'est réuni le quinze janvier deux mille quinze à dix-huit heures pour sa soixante huitième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

Soixante Huitième Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jacques BEAUJON
Madame Martine BELLEROSE
Madame Emmanuelle BELETTE
Monsieur Serge BIONNIER
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Pierre BORDES (départ à 19h30)
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Madame Josette CAMUS
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Bernard COURTINE
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Laurent DIAS
Madame Stéphanie DUBIEN
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Yves FAFOURNOUX
Madame Martine FAUCHER
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Roland GRENET
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Alain LAGRU
Madame Marie-Pierre LORIN
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Vincent PERGET
Monsieur Gérard PERRODIN
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Madame Catherine QUEINNEC
Madame Anne-Karine QUEMENER
Monsieur Marc REIGNOUX
Monsieur François RUDEL
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Jacques VIGNERON
Monsieur Guillaume VIMONT
Monsieur Daniel VOGT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Avaient donné pouvoir :

Madame Marie-Jeanne RAYNAL	à	Monsieur Yves FAFOURNOUX
Monsieur Alain PAULET	à	Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Frédéric BONNICHON	à	Monsieur Dominique ADENOT

72 avenue d'Italie – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BARBECOT
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Philippe COULON
Monsieur Joël DERRÉ
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Pierre GUILLON
Monsieur Mohand HAMOUMOU
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Jacques LAMY
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Alexandre PAGÈS
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCIUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Monsieur Michel PROSLIER
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Thierry ROUX
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Serge TOURET
Madame Bernadette TROQUET
Madame Marie-José TROTTE
Madame Marie-Christine VALLENET
Monsieur Alain VASSORT
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

CANDIDATURE LEADER SUR LE VAL D'ALLIER

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée Délibérante le programme LEADER.

1) Le programme LEADER

LEADER est un acronyme pour « liaison entre actions de développement de l'économie rurale ». Il s'agit d'une méthode mise en œuvre du développement rural qui a fait l'objet de trois programmes d'initiatives communautaires (LEADER I, LEADER II et LEADER+), puis a été intégré au programme de développement rural 2007-2013 en tant qu'axe 4. Le programme LEADER est reconduit pour la période de programmation 2014-2020 et permet donc **de financer des actions de développement rural et périurbain.**

LEADER est obligatoirement mené par un **territoire organisé** (Parc Naturel Régional, Pays, Pôle d'Excellence Territorial) avec un **périmètre défini** porté par un **Groupe d'Action Locale (GAL)** associant acteurs publics et privés

LEADER est un outil de développement territorial intégré nécessitant:

- **Une stratégie locale de développement** est définie par chaque GAL, sur la base des spécificités du territoire concerné, rural ou périurbain. Chaque stratégie définit **un ou deux axes de développement privilégié** reflétant le caractère multisectoriel et participatif du projet : par exemple, « Ressourcement et tourisme de proximité dans le cadre d'une dynamique urbain – rural », « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable », « Faire de la gestion de l'eau en tant que ressource et patrimoine un facteur de développement durable », « Le territoire X face aux défis du changement climatique, de la préservation et de la valorisation des ressources », « Engager un projet de développement durable pour la gestion et la valorisation des ressources aquatiques et forestières représentatives du territoire », etc.

72 avenue d'Italie – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

- L'élaboration, les choix de priorités et la mise en œuvre de la stratégie suivent une logique **d'approche ascendante** par le territoire

- La définition et la mise en œuvre de la stratégie locale de développement repose sur la mobilisation d'un **partenariat local public-privé.** A ce titre, le comité de programmation de chaque GAL doit réunir au moins autant d'acteurs privés que d'acteurs publics, représentatifs des différents milieux socioprofessionnels concernés par la stratégie LEADER du territoire

- Les stratégies locales de développement se veulent **intégrées, multisectorielles et inclusives** : le **plan d'actions** doit à ce titre montrer une cohérence d'ensemble autour de la ligne stratégique bien identifiée

- LEADER doit être un catalyseur local d'**innovation,** le GAL étant un laboratoire d'idées, de créativité et d'application tant sur les contenus que sur les méthodes (innovation territoriale, technologique ou sociétale)

- **La mise en œuvre de projets de coopération**, avec d'autres territoires français, européens ou extra européens est une composante à part entière de la stratégie locale de développement

Il doit répondre aux orientations européennes dans ses priorités (croissance intelligente, durable et inclusive) et ses objectifs (emploi, R&D, objectifs 20/20/20 en matière de climat et d'énergie, réussite scolaire et pauvreté).

2) LEADER 2014-2020 en Auvergne

L'enveloppe dédiée à **LEADER Auvergne** s'élève à **63 M€** : c'est 3 fois plus que le précédent programme. 10 à 15 territoires organisés auvergnats seront retenus.

LEADER Auvergne doit répondre **aux 4 défis et 4 orientations définis par le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) Auvergne** :

- ✓ Défis : attractivité, transition écologique et énergétique, gouvernance innovante et ambition numérique
- ✓ Orientations : un monde nouveau (valoriser les singularités et les atouts de l'Auvergne, mettre en œuvre une politique d'attractivité plus partagée, cohérente et plus volontariste, ...), terre d'accueil et du vivre ensemble, nouveau modèle économique au service de l'homme (emploi) et des territoires, une mobilité, plus durable, plus performante, plus accessible

Le programme LEADER permet de financer des actions qui ne peuvent l'être par les crédits européens FEDER et FEADER.

3) L'appel à candidature

- Il est ouvert aux territoires périurbains à condition que la stratégie contienne un objectif de renforcement du lien ville-campagne ;
- Le périmètre doit comprendre entre 10 à 165.000 habitants en territoire périurbain contigüe avec des EPCI en totalité (sauf cas particulier des limites de PNR) ;
- Le dossier de candidature (maximum 50 pages) comprend :
  - Un diagnostic du territoire,
  - La stratégie du GAL,
  - Les modalités de gouvernance,
  - La définition du comité de programmation,

72 avenue d'Italie – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

- Le plan d'actions concentrées autour de l'objectif stratégique,
- La maquette financière (répartition par actions et cofinancement),
- Le suivi, la communication et l'évaluation du dispositif ;

➢ Le dossier doit également contenir une évaluation des coûts d'animation et de suivi de ce programme par le territoire organisé, mission qui est financée à hauteur de 80% par les fonds LEADER ;

➢ Le Dépôt des dossiers est attendu pour le 30 janvier 2015 avec 2 vagues de sélection en mai et juin 2015 ;

➢ Une aide pour le montage du dossier de candidature est possible jusqu'à 30.000,00 €.

4) La candidature LEADER du Grand Clermont

➢ Le PETR du Grand Clermont, territoire organisé, est candidat au LEADER Auvergne ;

➢ étant donné que LEADER demande une thématique bien identifiée, vu les objectifs stratégiques du Grand Clermont adoptés par le SCOT, les études déjà menées (voie verte le long de l'Allier) ou en en cours (étude de valorisation stratégique et plans d'actions) sur la rivière Allier, le Grand Clermont :

- articule sa candidature sur le thème de la valorisation du Val d'Allier,
- définit le périmètre de sa candidature aux Communautés de Communes de Mur es Allier, Gergovie val d'Allier et Allier Comté ;

➢ cette candidature, si elle est retenue, nécessitera la constitution d'un Comité de Programmation, composé à parité d'élus et de personnes privés, ainsi que la mise en place d'une équipe d'animation.

5) La dossier de candidature LEADER du Grand Clermont sur la valorisation du val d'Allier

La stratégie

- Finalités
  - Dynamiser le développement économique du Val d'Allier et renforcer la qualité de vie sur le territoire à travers l'appropriation de la rivière par les habitants et les touristes
  - un préalable : une gestion durable et cohérente amont-aval qui préserve les ressources liées à la rivière et son fonctionnement

- Objectifs
  - développer une offre de loisirs, évènementielle et de découverte du Val d'Allier pour que les habitants se réapproprient la rivière et participent ainsi à la construction d'une attractivité forte
  - construire une image partagée du Val d'Allier qui renforce la reconnaissance et la valorisation de son identité
  - instituer un cercle vertueux qui crée de la valeur ajoutée, contribue à un développement territorial économique (tourisme, agriculture, services, ...) et social durable (amélioration du cadre de vie, éducation à l'environnement, culture, ...)

72 avenue d'Italie – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Les fiches-actions

Axe 1 : Structurer les ressources locales spécifiques pour impliquer les habitants et attirer des visiteurs

Fiche action 1 / Faire émerger des pôles d'attractivité, portes d'entrée sur le territoire : l'écopôle et Chadieu

- Développement de l'écopôle
- Développement du pôle de Chadieu
- Emergence et coordination des pôles structurants et de la voie verte

Fiche action 2 / Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et l'environnement
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et archéologique
- Préserver et valoriser la qualité de l'urbanisme du Val d'Allier
- Renforcer le rôle de l'agriculture au service des paysages

Fiche action 3 / Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématisée et une communication ciblée

- Développer une offre culturelle et événementielle autour de l'Allier
- Construire l'identité du Val d'Allier à travers une communication ciblée
- Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation de l'Allier et du patrimoine lié à l'Allier

Axe 2 : Diffuser les retombées sur l'ensemble du territoire

Fiche action 4 / Faciliter l'accès au Val d'Allier et valoriser l'itinérance douce

- Création de circuits et cheminements
- Aménagement et équipements facilitant l'accès à la rivière Allier
- Aménagements, équipements et services liés à la mobilité douce

Fiche action 5 / Diffuser les retombées économiques sur le territoire en organisant les acteurs

- Structuration des circuits courts
- Mise en tourisme des ressources du territoire
- Structurer l'offre de loisirs du Val d'Allier
- Développer la recherche et l'innovation, en lien avec la création d'activités

Axe 3 : Ouvrir le territoire sur l'extérieur

Fiche action 6 / Coopération

- coopération interterritoriale
- coopération européenne

Fiche action 7 / Pilotage du programme LEADER (animation, communication et évaluation)

72 avenue d'Italie – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

Monsieur le Vice-Président propose à l'Assemblée d'approuver les grandes orientations du dossier de candidature du Grand Clermont au programme LEADER, de déposer cette candidature auprès de la Région Auvergne et d'autoriser le Président à effectuer toute démarche relative à ce dossier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver les grandes orientations du dossier de candidature du PETR du Grand Clermont au programme LEADER ;**
- **de déposer cette candidature auprès du Conseil Régional d'Auvergne ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président, à effectuer toute démarche relative à ce dossier ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-Président, à signer tout document relatif à ce dossier.**

À Clermont-Ferrand, lundi 19 janvier.
Dominique ADENOT,
Président.

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
22 JAN. 2015
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

72 avenue d'Italie – 63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 25 01 16 – Fax : 04 73 25 10 86
E- mail : secretariat@legrandclermont.fr – www.legrandclermont.fr

ANNEXE 3 : LISTE DES COMMUNES DU PERIMETRE LEADER

EPCI	Commune	Code INSEE
CC Allier Comté	BUSSEOL	63059
CC Allier Comté	LAPS	63188
CC Allier Comté	MANGLIEU	63205
CC Allier Comté	PIGNOLS	63280
CC Allier Comté	SALLEDES	63405
CC Allier Comté	VIC LE COMTE	63457
CC Allier Comté	YRONDE ET BURON	63472
CC Gergovie Val d'Allier	AUTHEZAT	63021
CC Gergovie Val d'Allier	CORENT	63120
CC Gergovie Val d'Allier	LA ROCHE BLANCHE	63302
CC Gergovie Val d'Allier	LA ROCHE NOIRE	63306
CC Gergovie Val d'Allier	LA SAUVETAT	63413
CC Gergovie Val d'Allier	LES MARTRES-DE-VEYRE	63214
CC Gergovie Val d'Allier	MIREFLEURS	63227
CC Gergovie Val d'Allier	ORCET	63262
CC Gergovie Val d'Allier	ST-GEORGES-ES-ALLIER	63350
CC Gergovie Val d'Allier	ST-MAURICE-ES-ALLIER	63378
CC Gergovie Val d'Allier	VEYRE-MONTON	63455
CC Mur es Allier	CHAURIAT	63106
CC Mur es Allier	DALLET	63133
CC Mur es Allier	MEZEL	63226
CC Mur es Allier	PERIGNAT ES ALLIER	63273
CC Mur es Allier	SAINT BONNET SUR ALLIER	63325

ANNEXE 4 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX SEMINAIRES DE CONCERTATION

Participants au séminaire de concertation du 13 novembre 2014

Nom	Prénom	Structure/Fonction
BAYOL	Jean-Pierre	Adjoint au Maire de Laps
BARNOLA	Paul	Président Association de Défense et Valorisation de l'Environnement et du Patrimoine (ADVEP) de Vic le Comte
BEC	Yvon	Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Clermont-Dômes et Président National des CPIE
BELDA	José	Communauté de communes Limagne d'Ennezat
BONNET	Nicolas	Adjoint Ville de Clermont-Ferrand
BORNET	Lucien	Conseiller Municipal Pérignat es Allier
BOUCHARDY	Christian	Vice-président Conseil Régional Auvergne
BOURDIER	Janine	Association pour un nouveau pont sur l'Allier
BOYER	René	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy de Dôme
BRUHAT	Pascal	Vice Président Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristiques (SEAT) Mur es Allier / Gergovie Val d'Allier
BUCHE	Jean-Pierre	Maire de Pérignat es Allier
CAMUS	Bernard	Comité départemental de randonnée du puy de dôme
CHAPUT	Patricia	Conseillère Municipales Vic le Comte (Adjointe à l'environnement)
CHAREYRON	Alain	Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Auvergne
CHEVALIER	Jacques	Elu Commune de Royat - Délégué du Grand Clermont
DEBOAISNE	Diane	CAUE 63
DELAVEAU	Jean-Michel	Habitant de Mezel
DELMAS	Véronique	Conseil Général du Puy de Dôme – Service Ingénierie, PNR-Pays et Urbanisme
DE MONTARD	Chantal	Association Dallet d'un siècle à l'autre/Association Mur Allier Nature
DIJON-GOULEME	Emmanuelle	Elue de la Commune de Laps
DUBIEN	Stéphanie	Conseillère communautaire Gergovie Val d'Allier
DEAT	Alain	Communauté de communes Limagne d'Ennezat – Vice-président du Grand Clermont
DUMAS	Olivier	Adjoint Pérignat es Allier
ESCURE	Robert	Comité Régional Olympique et Sportif d'Auvergne
FAFOURNOUX	Yves	Président Gergovie Val d'Allier Communauté
FEDERSPIEL	Hélène	Maire de la Roche Noire
GANDOIN	Dominique	Président Association pour un nouveau pont sur l'Allier
GIGAULT	Jean-Christophe	Directeur LPO
GLACE	Jocelyne	Conseillère Générale du Canton de Billom
GEAY	Yves	Vice-président Conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Auvergne
GOUTELLE	Emilie	Cabinet SITELLE
HEALY	Bénédicte	Elue Commune de Mirefleurs
LACHAUX	Christian	CROS Auvergne - Responsable commission sport nature
LAKATOS	Rosalie	Association "les navigateurs"
LAUNAY	François	Vélocité 63 / Comité 63 Fédération Française de Cyclotourisme
LEFEBVRE	Mickaël	Limagrain - Pôle expérimentation
LEON	Bernard	Adjoint Pérignat es Allier
LUCIANI	Vanessa	Directrice du Grand Clermont
MAZEAU	Lucile	Animatrice du SAGE Allier Aval

MARQUET	François	Président de l'Office de Tourisme de Gergovie Val d'Allier
METZGER	Pierre	Président du Syndicat Intercommunal de Chadieu
NASSOY	Stéphanie	Conseil Général du Puy de Dôme - Service Culture
PAJOT	Jacques	Association ADVEP de Vic le Comte
PAULET	Gilles	Président Allier Comté Communauté
PIGOT	Pascal	Maire des Martres de Veyre
PORTAL	Corinne	Urbaniste - Grand Clermont
PRADIER	Jean-Pierre	Membre du Conseil d'Administration de la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme
RABY	Vincent	Région Auvergne- Service Tourisme
RIOU	Gabriel	Membre non élu de la Commission Environnement de Mezel
ROSNET	Pierre	Vélocité 63
ROUGIER	Nicolas	Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme
SAILLARD	Julien	Conservatoire d'espaces naturels Auvergne – Chargé de Mission
SAUVADET	Louis	Association de Protection du Saumon
SERRE	Annie	Adjointe à Authezat
SORSTEIN	Sylvie	Elue Commune de Pignols
THEVENON	Laurent	Directeur CPIE Clermont-Dômes
TILLIER	Joël	Office de Tourisme Gergovie Val d'Allier
TOURRET	Jacques	Animateur environnement
VILLIE	Jean-Paul	Cabinet SITELLE
VINZIO	René	Maire de Pont-du-Château
VOLDOIRE	Gilles	Président Communauté de Communes Mur es Allier

Participants au séminaire de concertation du 19 novembre 2014

Nom	Prénom	Structure/Fonction
ADENOT	Dominique	Président du Grand Clermont
BARIDON	Jean	Maire de Mirefleurs
BAYOL	Jean-Pierre	Adjoint au Maire de Laps
BEC	Yvon	Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement CPIE Clermont-Dômes – Président national des CPIE
BELDA	José	Communauté de communes Limagne d'Ennezat
BLANCHET	Roland	Maire de Vic-le-Comte
BOYER	René	Fédération Départementale pour l'Environnement et la Nature dans le Puy de Dôme
BRUHAT	Pascal	Vice Président Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristiques (SEAT) Mur es Allier / Gergovie Val d'Allier
BUCHE	Jean-Pierre	Maire Pérignat es Allier
BUISSIERE	Camille	Animatrice de la Fédération Viticole du Puy-de-Dôme
CHAPUT	Patricia	Conseillère Municipales Vic le Comte (adjointe à l'environnement)
CHAREYRON	Alain	LPO Auvergne
COLIN	Johann	Chargé de mission - Gergovie Val d'Allier Communauté
COSTE	Jean-Yves	Adjoint au Maire de Busséol
DARROT	Régis	Adjoint au Maire d'Yronde
DEAT	Alain	Communauté de communes Limagne d'Ennezat – VP du Grand Clermont
DE ABREU	David	Directeur de l'Association des Musiques traditionnelles d'Auvergne
DEBOAISNE	Diane	Architecte CAUE 63
DELAVEAU	Jean-Michel	Habitant de Mezel
DE MONTARD	Chantal	Association Dallet d'un siècle à l'autre, Association Mur Allier Nature
DIJON-GOULEME	Emmanuelle	Elue Commune de Laps
DUBIEN	Stéphanie	Conseillère Communautaire Gergovie Val d'Allier
FAUCHER	Martine	Elue à Clermont Communauté et au Grand Clermont

FEDERSPIEL	Hélène	Maire de la Roche Noire
GANDOIN	Dominique	Président de l'association pour un nouveau pont sur l'Allier
GARDES	Roger	Vice-président de Clermont Communauté
GIGAULT	Jean-Christophe	Directeur LPO
GLACE	Jocelyne	Conseillère Générale du Canton de Billom
GUILLAUMIN	Anne-Marie	Vice Présidente SI Chadieu - élue Martres de Veyre
IMBERT	Jean-Luc	Association Protection Saumon Loire-Allier
LACHAUX	Christian	CROS Auvergne - responsable commission sport nature
LAFONT	Marie	Association "Saumon sauvage"
LUCIANI	Vanessa	Directrice du Grand Clermont
MARQUET	François	Président de l'OT Gergovie Val d'Allier
MARSAT	Jean-Bernard	Chercheur à l'IRSTEA
MATHEVON	Aurélien	SMVVA
METZGER	Pierre	Président du Syndicat intercommunal de Chadieu
MONIO	Nathalie	Elue Mur es Allier
NEULLAS	Bruno	Vélocité 63
PAJOT	Jacques	Association ADVEP de Vic le Comte
PASCIUTO	Bertrand	Maire de Cournon
PAULET	Gilles	Président d'Allier Comté Communauté
POLNY	Dominique	Adjointe Sallèdes
PRADIER	Yves	Maire Yronde et Buron
RIOU	Gabriel	Membre non élu de la Commission Environnement de Mezel
RODARIE	Géraldine	Chambre d'Agriculture 63 - Conseillère aménagement
ROSNET	Pierre	Vélocité 63
RUDEL	François	Maire de Mezel
SAILLARD	Julien	Conservatoire d'espaces naturels Auvergne
SAUVADET	Louis	Association de Protection du Saumon
SAVAJOL	Bernard	Maire de Sallèdes
SERRE	Annie	Adjointe à Authezat
THUILIER	Sabine	Association PIXEL
TILLIER	Joël	Office de tourisme Gergovie Val d'Allier
THEVENON	Laurent	Directeur CPIE Clermont-Dômes
TOURRET	Jacques	Animateur environnement - association Mille et un pas 63
USSEL	Laurent	APPMA Coudes
VALLEE	Jean-Marie	Adjoint à Pont du Château
VIALLES	Jean-Luc	LIMAGRAIN
VILLIE	Jean-Paul	Cabinet SITELLE
VOISSIERE	Yvette	Présidente la truitelle Vic-le-Comte
VOLDOIRE	Gilles	Président Communauté de Communes Mur es Allier

ANNEXE 5 : LE VAL D'ALLIER DANS LE SCOT DU GRAND CLERMONT

Par son histoire et sa localisation, le Grand Clermont a suivi une trajectoire de développement singulière, un peu en marge de celle des autres métropoles françaises. Quand des territoires comme Rennes et Montpellier, des alter egos dans les années 50, allait connaître un bond en avant, l'espace Clermontois s'engageait dans une stagnation démographique, économique, territoriale et s'enfermait dans l'anonymat. De ce retard, le Grand Clermont cherche aujourd'hui à en tirer avantages en façonnant une métropole à taille humaine, solidaire, en harmonie avec son environnement singulier.

Même s'il a su se préserver de certains maux, en matière de ségrégation sociale par exemple, le Grand Clermont a essuyé les mêmes travers que la plupart des territoires français, avec un développement peu durable, en tâche d'huile, fortement consommateur de foncier, sous forme d'habitat individuel, faisant fi des ressources agricoles et naturelles, multipliant les déplacements en voiture individuelle…

Ce modèle sociétale trouve aujourd'hui ses limites avec le vieillissement des populations résidentes ou la fragilisation des parcours résidentiels (rapport à l'emploi, vie familiale, etc.). Face à ces évolutions, les interrogations demeurent réelles sur le devenir de la maison individuelle et du périurbain en général sans structuration d'une offre en termes d'emplois, de commerces, de services, de transport ou de culture, sans un vrai maillage associatif, …

Le Val d'Allier a connu, de la même façon, un développement singulier. Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, la rivière est demeurée discrète. Est-ce son utilisation industrielle qui a poussé les habitants à s'en détourner ? Toujours est-il que son taux de fréquentation est faible. La mutation économique à l'œuvre, avec la fermeture programmé des carrières, lui ouvre donc de formidables perspectives.

Le SCoT du Grand Clermont

Afin de proposer à chaque habitant un environnement dans lequel il pourra pleinement s'accomplir, le SCoT prône un modèle de développement, fondé sur la complémentarité intelligente des territoires qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux. Il invite à corriger les excès de ces 30 dernières années. Sans organisation collective et sans modèle de planification, le développement urbain génère plus de dysfonctionnements que de richesses.

C'est pourquoi, le Grand Clermont mise sur un urbanisme qui met en cohérence sur le long terme, l'habitat, les commerces, les activités, les réseaux et les modes de transport. Il y a urgence à cesser de déconnecter le développement de l'habitat des autres fonctions urbaines, et tout particulièrement de celle des transports collectifs.

Ainsi, le Grand Clermont a opté pour une organisation en archipel de son territoire qui repose sur l'articulation d'un cœur métropolitain avec 7 pôles de vie, des territoires périurbains. Cette organisation en archipel est le moyen de protéger efficacement les espaces naturels, agricoles et paysagers qui font la force du lien urbain / rural et la qualité de ce territoire.

Au sein des territoires périurbains, sont identifiés des espaces emblématiques. Il s'agit de la Chaîne des Puys, du site de Gergovie, associé aux deux autres oppida de Corent et Gondole, ainsi que du Val d'Allier.

Territoires naturels, agricoles et culturels, ils présentent de fortes potentialités de valorisation récréative d'abord, touristique ensuite. Ils doivent, à ce titre, jouer un rôle de vitrine du Grand Clermont pour répondre aux défis d'image, d'attractivité et d'identité. Ces espaces nécessitent une stratégie globale d'aménagement, associée à une gouvernance, pour lesquels le SCoT fixe une ambition dans les domaines agricoles, touristiques, environnementaux, fonctionnels et patrimoniaux.

Préserver la richesse écologique du Val d'Allier et valoriser son patrimoine

Rivière de l'agglomération, mais aussi principale source d'approvisionnement en eau potable, le Val d'Allier constitue un site naturel sensible et fragile, composé d'une très grande richesse faunistique et botanique. C'est pourquoi, le SCoT tend à assurer une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le respect des objectifs de qualité et de quantité définis par le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Allier-Aval. Il fixe pour objectifs de :

➡ **protéger la vallée à la fois comme cœur de nature et corridors écologiques :** restriction des possibilités d'aménagement aux seules activités touristiques, agricoles ou récréatives ; évaluation des impacts sur la biodiversité, insertion paysagère des constructions, réversibilité des constructions recherchée ;
➡ **pérenniser la ressource en eau potable du Grand Clermont :** création de nouveaux points de captage prioritairement dans les zones les plus éloignées possible de l'urbanisation et des réseaux d'infrastructures de transports, ainsi que des zones de dynamique intense ; préservation du niveau et de la qualité des nappes phréatiques, notamment par une réduction des pratiques agricoles intensives et des pratiques, sources de pollution (stérilisation des sols, eaux de ruissellement, traitements des cultures, rejets non traités, pollutions accidentelles sur les routes) ;
➡ **protéger les zones de captage :** protection généralisée des champs captants (périmètres rapproché et éloigné) de l'Allier situés au niveau de Cournon, Mezel et Dallet, limitation des habitations ou activités à proximité des captages, mesures de compensation pour permettre la divagation de la rivière en cas d'enrochements par exemple ;
➡ maîtriser quantitativement et qualitativement la ressource et les besoins en eau (eau potable, irrigation, écosystème...) de la rivière Allier ;
➡ **assurer la logique amont-aval de la rivière Allier**
➡ **maintenir l'espace de divagation de la rivière Allier** afin de restaurer les équilibres dynamiques (renouvellement des masses filtrantes et arrêt de l'incision du lit et du rabattement de la nappe).
➡ **interdire les extractions dans l'emprise de la nappe alluviale récente de l'Allier et dans l'espace de divagation des cours d'eau**

Accompagner la mutation économique de la rivière.

Suite au schéma départemental des carrières de 1996, qui vise à substituer les extractions en secteurs alluvionnaires par des extractions en roche massive, la mutation économique et le réaménagement des sites d'extraction s'est engagé dans le cadre de projets plus ou moins globaux. Par ailleurs, la rivière peut abriter en son sein ou proximité des activités, dans le respect de ses qualités environnementales et paysagères. Dans une logique de diversification économique, le SCoT fixe pour objectifs de :

➡ **protéger les terres agricoles dans leur ensemble** et plus particulièrement celles dédiées à la viticulture, au maraîchage, au pastoralisme, à l'arboriculture ;
➡ **encourager une filière de production maraîchère locale** en maintenant les surfaces dédiées aux jardins familiaux ou au maraîchage soit en l'état, soit en reconstituant à proximité les emprises supprimées.
➡ **miser sur les signes de qualité** (labels, AOC, agriculture biologique) et des pratiques durables
➡ **organiser une filière autour de l'eau**, avec plusieurs entrées : les activités thermales, les sources minérales et les grands milieux naturels
➡ **aménager une vélo-route voie verte,** à même de donner une fonction touristique au Val d'Allier.

Affirmer la vocation de la rivière comme espace récréatif et pédagogique

Le Val d'Allier constitue un espace de projet majeur dont il convient de conforter la fonction récréative par une offre de loisirs diversifiée et de bon niveau fonctionnant en réseau, en particulier de Brioude à Vichy. À cette fin, le DOG fixe les orientations suivantes :

➡ renforcer les équipements de découverte des milieux naturels et de loisirs (ex : musée de la batellerie, château de Mezel, base nautique...) ;
➡ développer de nouveaux sites à partir de l'aménagement des anciennes gravières alluvionnaires (ex : Ecopôle, carrières de Pont-du-Château / Martres d'Artière , Mirefleurs...) ;
➡ réaliser et rénover des structures d'hébergement et de restauration légères (ex : domaine de Chadieu...) ;

➡ améliorer l'accessibilité des sites depuis les transports en commun, parkings en favorisant la récupération des eaux de ruissellement ;
➡ créer des itinéraires pédestres et cyclables et notamment l'itinéraire en site propre de Véloroute - Voie Verte ;
➡ développer les actions pédagogiques profitant des lieux de sensibilisation aux milieux naturels que constituent les espaces naturels du Val d'Allier.
➡ assurer l'accessibilité de la rivière Allier en transport en commun.

Sauver l'esprit de la rivière Allier

Le Val d'Allier est de plus en plus soumis à une pression foncière. Elle s'exerce en particulier sur la rive ouest où l'urbanisation vient butter contre la rivière, ce qui induit des préoccupations le long des berges contre l'érosion, qui se traduisent par de l'enrochement. Elle a gagné de façon manifeste les coteaux sous la forme d'habitat pavillonnaire non maîtrisé, laissant perdre leur identité aux anciens villages vignerons. Par ailleurs, le Val d'Allier recouvre un patrimoine historique qui gagnerait à être valorisé. Aussi, le SCoT fixe pour objectifs de :

➡ mieux valoriser les espaces visuellement très liés à la rivière (coteaux, terrasses, vestiges archéologiques, jardins familiaux...) et veiller au maintien du caractère paysager des coteaux en portant une attention particulière aux extensions pavillonnaires et à leur intégration dans l'environnement ;
➡ valoriser les sites archéologiques (Gondole, Corent...) et historiques importants (anciens ports) dans le cadre d'une démarche globale visant l'amélioration et l'organisation des conditions de visites et de découverte des sites et vestiges (circuits de promenade, points d'informations et d'orientations, vélo-route et voie verte...) ;
➡ accompagner la fermeture des exploitations de carrières, éventuellement par des projets récréatifs et pédagogiques ;
➡ offrir des espaces récréatifs diversifiés et de bon niveau qui puissent fonctionner en réseau : à ce titre, conforter les équipements de loisirs de proximité existants, favoriser les actions pédagogiques, développer de nouveaux sites de loisirs à partir de l'aménagement d'anciennes gravières dans le respect des milieux écologiques, moderniser les structures d'hébergement léger, favoriser l'accessibilité des sites, développer les projets de voies vertes, les cheminements doux et les aménagements de parkings.

ANNEXE 6 : CARTE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET BÂTI

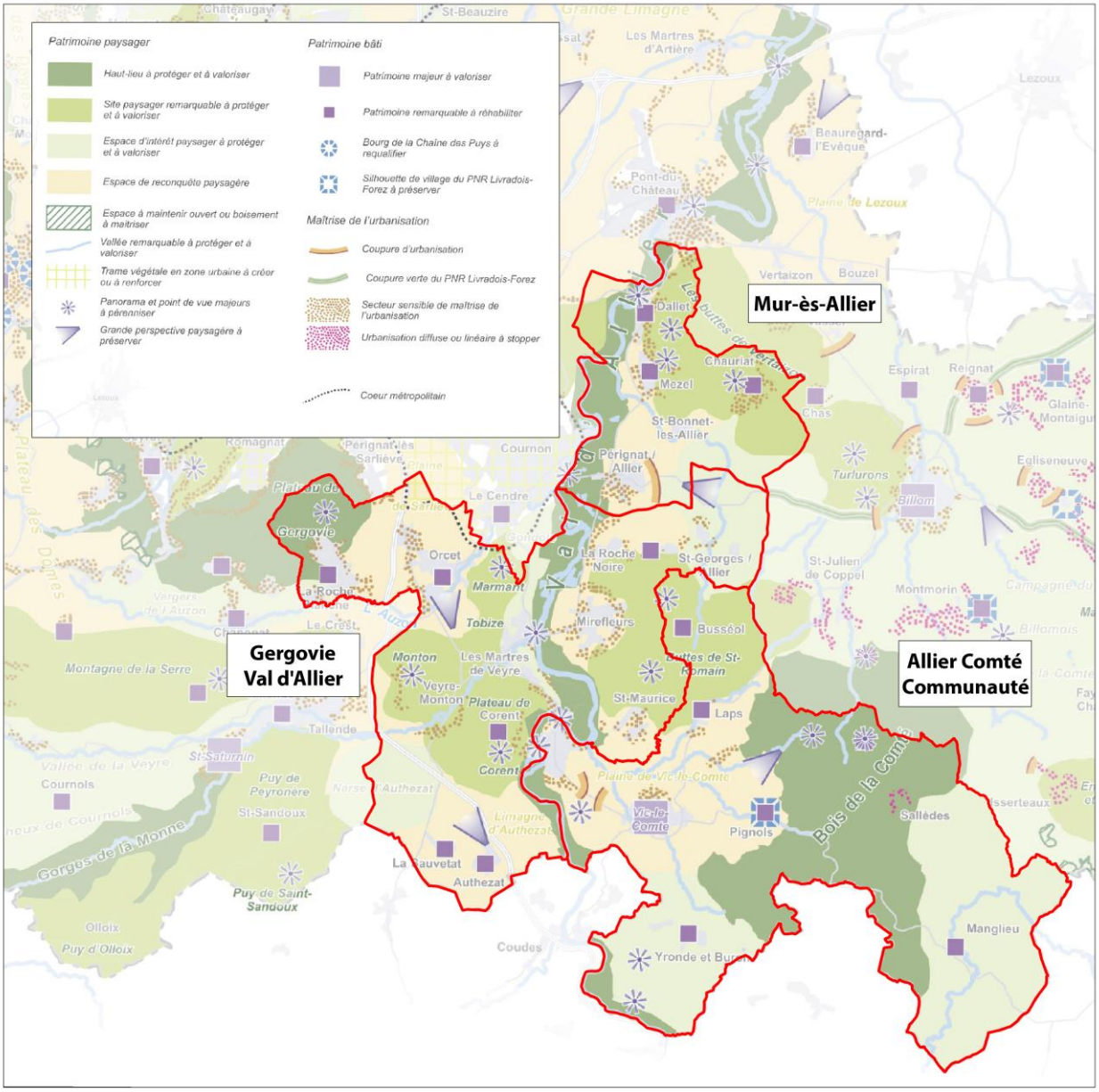
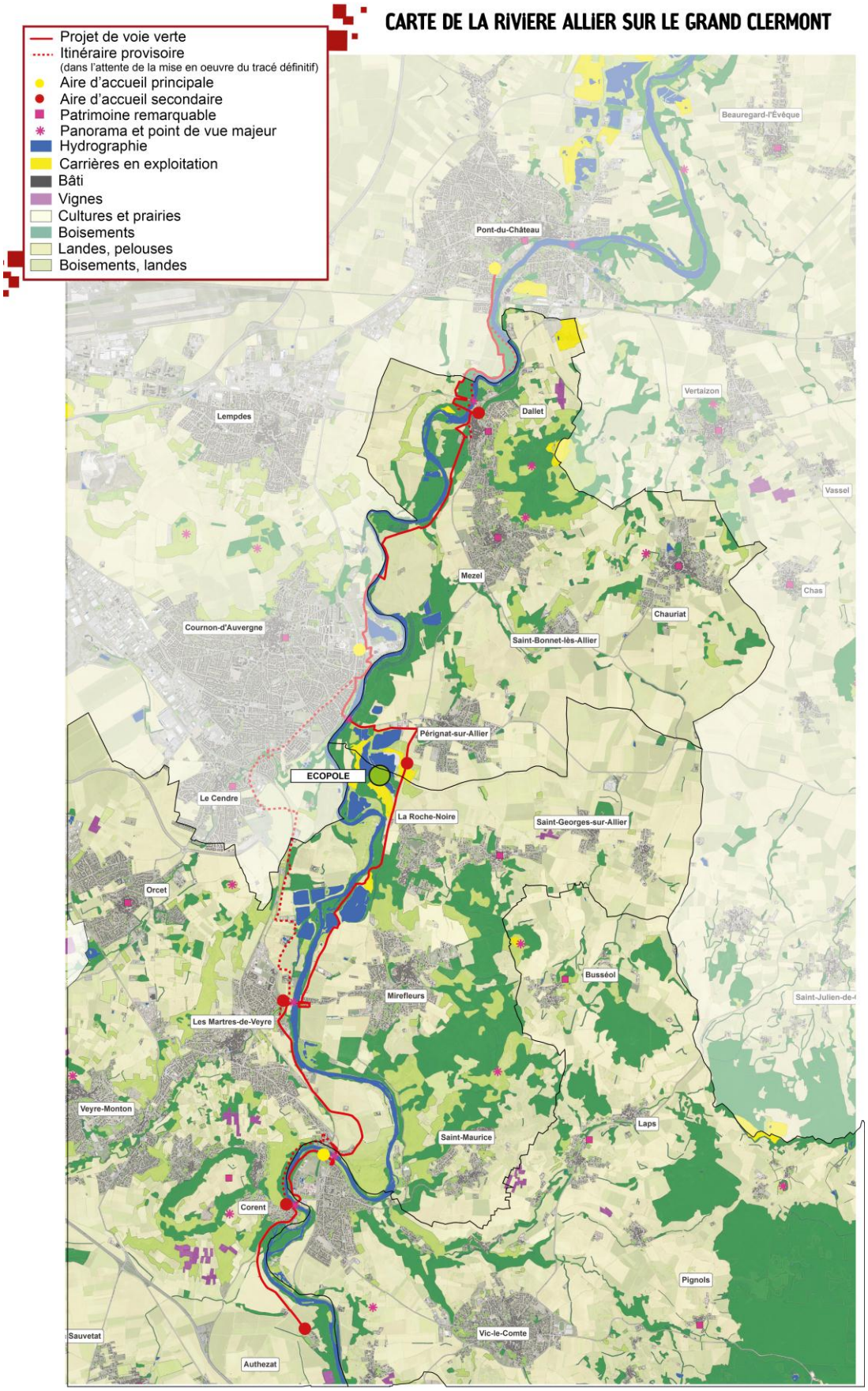
ANNEXE 7 : CARTE DE LA VOIE VERTE